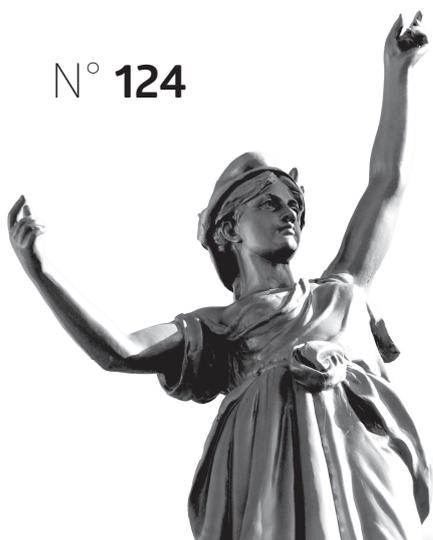


N° 124



# L'Écho du Tescou

Bulletin municipal d'information | Mai 2015



*Le château d'Eau des Barrières pendant sa chute le 25 février dernier.*

**Sommaire**

Le mot du maire.....	p 2
Conseil municipal du 12 janvier 2015.....	p 3
Conseil municipal du 29 janvier 2015.....	p 7
Conseil municipal du 9 avril 2015.....	p 10
Le budget 2015.....	p 14
Hommage à Dédé Escourbiac.....	p 16

**Vie publique**

Assainissement individuel.....	p 17
Centre Communal d'Action Sociale.....	p 18
Abandon de détritux sur la voie publique.....	p 18
Rénovation des logements de l'ancienne gendarmerie.....	p 19
Aides à l'amélioration de l'habitat.....	p 19
Le broyeur associatif.....	p 20
Le château d'Eau des Barrières.....	p 21
Centre des Finances publiques.....	p 21
Le conseil départemental.....	p 22

**Enfance**

Le temps périscolaire.....	p 23
Le billards français.....	p 24
L'association ELANS.....	p 24
Faire face à la violence fondamentale de l'être humain.....	p 25
Familles d'accueils recherchées.....	p 26

**Culture**

Lettre à Gaspard François Legendre.....	p 27
Qui ne sait pas reconnaître une pie ?.....	p 28
Anglais à Salvagnac.....	p 29
Bibliothèque de Salvagnac.....	p 29

**Sports et loisirs**

Pétanque Salvagnacoise.....	p 30
De l'opérette à Salvagnac.....	p 31
Réunion des associations.....	p 31
Merci, Saint Hubert.....	p 32
Agenda des manifestations.....	p 33

**Vie pratique..... p 34****L'Écho du Tescou n° 124**

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac Parution trimestrielle  
mairie.salvagnac@wanadoo.fr

**Directeur de publication**

Bernard Miramond

**Les membres du comité**

Régine Added, Mireille Brunwasser, Jean Jacques Dulac, Annie Feix, Frédérique Massat, Antoinette Pradier, Yves Raymond, Marie-Claude Soleil, Bernard Villaret

**Avec la participation  
des secrétaires de Mairie**

Claire Balbeura et Nicole Lutsen

**Ont contribué à ce numéro**

David Beneschi, Jacques Le Jouan, Pascal Nourdin, Guy Féret, Annie Feix

**Mise en page**

Tim Bastian



# Le mot du Maire

Je tiens tout d'abord à saluer l'élection sur notre nouveau canton de

Madame Lherm et Monsieur Salvador nos désormais Conseillers Départementaux.

La « majorité départementale » sortante est renforcée par ce scrutin et Thierry Carcenac a été réélu Président du Conseil Départemental. La réelle nouveauté, est, qu'enfin la parité homme-femme est réalisée au sein de cette assemblée. Pour le reste, je ne suis pas sûr que ce type de scrutin sur un territoire cantonal charcuté puisse redonner le goût de la politique aux abstentionnistes. Il aurait plutôt tendance à renforcer leur conviction et à les pousser par dépit face au flou des engagements politiques dans les bras d'extrémistes qui s'affranchissent de principes républicains.

Cette année encore, le budget communal a été élaboré sans augmentation des taux d'imposition malgré une baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État. Comme il n'y a pas de miracle en matière budgétaire, nous devons réduire nos charges de fonctionnement si nous voulons continuer à soutenir le travail des associations et réaliser les projets essentiels, notamment ceux qui concernent l'école et l'avenir des petits Salvagnacois...

Préparer l'avenir en essayant de préserver les services existants.

Il y a quelques années, 3 garages fonctionnaient à Salvagnac. Le dernier, rue Caraven Cachin a fermé récemment. Il avait été créé après la Seconde Guerre par François Avila, un réfugié Espagnol venu d'Andalousie dont les anciens n'ont pas oublié le caractère et le sens de l'humour. Un projet de garage station-service est actuellement étudié par une personne qui souhaiterait installer son entreprise près de la RD 999 sur la zone d'activité de Dourdoul.

Pour continuer sur le registre de la nostalgie, certains ont assisté à la démolition du château d'eau des Barrières. Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable des Barrières a été créé dans les années 1960 porté par les communes de Salvagnac, Lisle-sur-Tarn et Puycelsi. La coopération intercommunale n'était pas banale en ces temps-là. Si ce projet a pu voir le jour c'est certes par la volonté des 3 conseils municipaux, mais surtout grâce à l'engagement de Georges Fonvieille (Jojo pour les intimes), qui a su convaincre les élus de la nécessité de ce service pour les habitants du hameau des Barrières. Par la suite et jusqu'en 2001, il a assuré en tant que fontainier bénévole l'entretien et le bon fonctionnement de ce service. Je tenais à lui rendre hommage.

Le béton s'effrite et disparaît mais la mémoire des hommes reste, elle devrait nous aider à bâtir l'avenir.

*B. Miramond*

# Réunion du conseil municipal

## du lundi 12 janvier 2015

L'an deux mille quatorze, le douze janvier 2015 à 21h les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

M. BALARAN Roland  
 M. BOULZE Bernard  
 Mme BRUNWASSER Mireille  
 M. GERAUD Yves  
 Mme GERMA-LOUBET Candie  
 Mme HUAN-JAUSSAUD Marie  
 Mme LAGARRIGUE Christel  
 M. LECOMTE Olivier  
 Mme MASSAT-PETER Frédérique  
 M. MIRAMOND Bernard  
 Mme PRADIER Antoinette  
 M. RAYMOND Yves  
 M. SEGUIGNES Yannick  
 M. VILLARET Bernard

### Étaient absents :

néant

### Secrétaire de séance :

Mme MASSAT-PETER Frédérique

## PREALABLES

Le Maire ouvre la séance par l'annonce de la démission de Mme Johanna Kapelski. Il procède à l'installation d'une nouvelle conseillère municipale : Mme Antoinette Pradier.

## 1 | Présentation des projets et nouvelles compétences de l'intercommunalité

Représentant l'intercommunalité Vère Grésigne- Pays Salvagnacois :

M. SALVADOR Paul, M. BONNET, M. BUFFEL Michel, M. PAULIN Georges, M. LABRANQUE Claude.

### 1.a | Avenir de la base de loisirs des Sourigous par M. Paul Salvador

Cette base comprend des propriétés de la Communauté des Communes (arborétum, parking, terrain en réserve, bâtiment de la Communauté et de l'Office de Tourisme) et des propriétés de la Commune de Salvagnac (lac, voiries, terrain de la Guinguette, sanitaires, parking. La communauté des Communes a financé les installations de camping, l'étape équestre, l'aire de jeux et le bâtiment du restaurant.

M. Salvador nous rappelle le coût global de la base des Sourigous : 900000 € et le montant annuel de l'entretien : plus de 15000 €.

Il reste à solder 270 000 € de crédit sur ces installations.

Il a fait procéder à une évaluation par le Service des Domaines qui chiffre l'ensemble à environ 600 000 €. (Il indique qu'il a été approché par des personnes pour acquisition de cet espace (deux projets).

M. Bonnet est très favorable à la vente car la communauté de communes n'a pas les moyens de réinvestir dans un projet touristique sur cette base et qu'un particulier n'investira que s'il est propriétaire. Il a procédé à une vente du même type (piscine + camping) dans sa commune et c'est un succès d'utilisation.

M. Boulze est favorable à la vente qui « est la seule solution de désendettement ». ►

► M. Villaret n'est pas absolument opposé à une vente mais estime qu'il faut étudier toute possibilité pour conserver la propriété des terrains en particulier dans le cadre de location longue durée et favoriser l'implantation d'une aire « Porte du Tarn » comme elle avait été énoncée lors de son inauguration en 2007 par l'ensemble des élus départementaux.

M. Salvador assure qu'aucune décision ne sera prise sans être parvenu à un accord de toutes les parties. Il précise que la charge de fonctionnement est importante certes mais peut être acceptée si nécessaire car elle est comparable à celle de la base de Vère Grésigne.

M. Lecomte refait préciser les chiffres pour voir si la commune de Salvagnac pourra, avec le produit de la vente, réaliser des projets qui compenseraient la perte d'un espace public récréatif ou autre (par exemple Jardin du Couvent) plus au centre du village.

Une analyse rapide montre qu'il reviendrait seulement en final environ 50 000 € à la commune de Salvagnac. M. Villaret fait remarquer que c'est bien peu pour se séparer d'un patrimoine comme le lac et ses installations.

M. Salvador rappelle que l'office de tourisme installé sur la base n'a pu fonctionner qu'avec l'appui logistique de l'Association Culture et Tourisme. Les chiffres de fréquentation ne permettent pas de maintenir du personnel. L'office de Tourisme sera déplacé dans le village ainsi que la permanence de la communauté de communes au bâtiment « Les Jonquilles ». L'architecte doit passer pour étudier les modalités d'accès handicapé.

Mme Huan met en avant les besoins pour la petite enfance et demande si un projet de crèche serait envisageable aux Sourigous. M. Salvador l'entend mais seules les écoles sont des priorités budgétaires. Les coûts de fonctionnement d'une crèche ne pourront pas être pris en charge par la communauté des communes.

M. Seguignes évoque la possibilité de concevoir un projet de vente sous forme coopérative où la commune de Salvagnac pourrait conserver des parts et imposer des servitudes aux acheteurs de manière à conserver l'accès au public sur cet espace.

M. Bonnet est très sceptique sur la faisabilité de ce montage. Il indique qu'une installation touristique sur ce site devrait comporter une piscine, des HLL (habitations légères de loisirs), un petit magasin et si possible une station de carburants.

M. Salvador précise qu'il est ouvert à tous les projets, charge à la commune de Salvagnac de les élaborer. La commune peut mettre sa part en action dans un tel montage, mais il n'y souhaite pas la participation de la Communauté des Communes.

M. Raymond évoque à son tour l'intérêt d'un gîte d'étape aux Sourigous.

Mme Brunwasser rappelle l'origine du projet des Sourigous avec M. Paulin et les potentialités éducatives, récréatives des lieux. Elle pose la question de l'intégrer à un programme LEADER. M. Salvador assure que la communauté de communes, quelle que soit la concrétude du projet, ne pourra assumer les charges de fonctionnement des lieux.

Conclusion : la discussion est ouverte, nous avons un an avant toute prise de décision.

Les responsables des deux collectivités reprendront contact avec les personnes qui se sont intéressées au site.

Charge à la commune de Salvagnac de faire force de proposition et de monter un projet ou de concéder à la vente.

### 1.b | La compétence des écoles :

La communauté de communes fait fonctionner 6 écoles sur Vère Grésigne incluant le périscolaire et la restauration en liaison chaude. En ce qui concerne l'entretien, ce sont les employés municipaux qui gèrent sur place, la mutualisation des personnels s'étant avérée plus coûteuse et moins efficace que l'ancien système. La politique de la Communauté de Communes reste pragmatique : on ne touche pas à ce qui fonctionne correctement. Sur Salvagnac, la cantine et le périscolaire fonctionnent, donc le personnel resterait en place en cas de transfert de compétence. La mutualisation reste pour le remplacement de personnel en cas de maladie et permet un meilleur niveau d'investissement. Le personnel a le choix de rester personnel communal ou devenir personnel de la communauté de communes.

Le RPI (M. Buffel) est favorable au transfert de compétence à la communauté de communes pour ses écoles (pourra être effectif sur le budget au 1 janvier 2016).

### 1.c | Projet de déchetterie à Salvagnac exposé par M. Paulin

La communauté de communes souhaite uniformiser les types de collecte sur le territoire en janvier 2016. Sur Vère Grésigne le ramassage est réalisé par le personnel communautaire à partir de containers publics avec une facturation à la personne alors que sur le Pays Salvagnacois il est effectué par une entreprise à partir de poubelles individuelles avec une facturation forfaitaire. Sur Vère Grésigne le poids par habitant est nettement supérieur à celui du Pays Salvagnacois en particulier parce que les containers favorisent le dépôt d'encombrants.

La fin des enfouissements se met en place progressivement jusqu'en 2020. L'incinération multiplie les coûts par 2. En conséquence, il faut trier beaucoup plus ; des campagnes d'information sont prévues par TRIFYL ainsi que l'installation d'une déchetterie à Salvagnac sur un terrain appartenant à la communauté de communes.

Mme Brunwasser insiste sur les campagnes de prévention de tri et de compostage.

M. Villaret demande ce qui peut être fait pour le broyage des déchets verts et si l'achat d'un broyeur est à l'ordre du jour. M. Salvador répond qu'un broyeur grande capacité sera acheté pour les besoins de la Communauté des Communes et qu'il faudra voir avec TRIFYL pour la réception et le traitement des déchets verts sur la nouvelle déchetterie.

### 1.d | Site internet de la communauté de commune :

M. LABRANQUE indique qu'il sera en ligne fin janvier 2015. Pourront y apparaître les comptes rendus des réunions de la communauté de communes, en réponse à la question de Mme Brunwasser, ainsi que le bulletin intercommunal en mars 2015. Les communes pourront également bénéficier des études de marché pour l'achat de matériel numérique.

En ce qui concerne la compétence numérique de la communauté de commune : Il est actuellement établi une carte ADSL pour les zones non couvertes. Une étude est en cours pour l'implantation de la fibre optique à partir d'une dorsale et de sous stations.

### 1.e | Autres points évoqués :

\*Mme Brunwasser et M. Séguignes exposent le projet de mutuelle pour le village. M. Salvador comprend que ce serait intéressant de l'élargir à la communauté de communes.

\*M. Villaret se fait confirmer que la communauté de commune assure l'entretien des sentiers de randonnée. Il demande que le passage sous la D999 pour les cavaliers soit réaménagé. M. Salvador s'en occupe.



## 2 | Conseil Municipal

Le Maire demande d'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal : le CR du Conseil Municipal du 16 Octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### 2.a | Délibérations

#### 2.a.I | INSEE : Agents recenseurs et organisation du recensement de la population

La commune ayant plus de 1000 habitants, elle comporte 3 districts imposés par l'INSE au lieu de 2 lors du dernier recensement. Nous avons dû recruter un agent supplémentaire mais le budget alloué (par habitant) reste le même. Agents recenseurs : Mmes Delphine Ameil, Audrey Lafon, Christiane Marcos.

Elles seront rémunérées en fonction du nombre de logements, du nombre de personnes recensées, du temps de formation, des frais d'essence soit 1100, 800, 700 € net. Elles démarrent lundi 12 janvier 2015 par leur tournée de reconnaissance pour dépôt du dossier. Il est possible d'être recensé par internet. Selon les personnes, il y aura 1 à 3 passages. Un ordinateur est mis à la disposition des usagers en mairie. Le recensement va durer un mois. Le surcoût pour la commune sera de 400 €.

*Cette charge est adoptée à l'unanimité*

#### 2.a.II | Renouvellement de la convention de la ligue de l'enseignement de la fédération des œuvres laïques (année scolaire 2014-2015)

Il s'agit d'une convention qui donne accès aux élèves du groupe scolaire à en moyenne 2 spectacles dans l'année scolaire dont il faut assurer le transport en bus car nous n'avons pas de salle adaptée. Le coût d'inscription s'élève à 4,80 € par élève.

*Adopté à l'unanimité*

#### 2.a.III | CCAS : proposition d'une complémentaire santé

La commission travaille à une évaluation des besoins en terme de complémentaire santé des habitants de Salvagnac. Un formulaire a été élaboré en ce sens et paraîtra dans le prochain Écho du Tescou. Proposition est faite de réaliser un audit auprès des mutuelles pour obtenir des tarifs préférentiels pour des prestations complètes quel que soit l'âge, l'état de santé et qui s'adresserait à l'ensemble des habitants du village.

M. Boulze propose de s'adresser à un courtier en assurance

M. Séguignes et Mme Brunwasser proposent de s'appuyer sur l'expérience d'autres communes sachant que l'idée se répand très vite et que les mutuelles adaptent d'elles même leurs propositions tarifaires à cette nouvelle demande.

## 3 | Questions diverses

M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 29 janvier 2015, les vœux du Maire auront lieu le 19 janvier 2015 à 18h30, le repas du Maire pour le personnel communal et les élus aura lieu le mercredi 21 janvier 2015 à 12h au restaurant Le relais des deux Vallées.

Il est signalé que le bus de ramassage scolaire refuse de prendre un enfant qui habite à moins de 3 km de l'école mais étant donné qu'il doit traverser la départementale, M. le Maire va prendre contact avec le directeur de la FEDERTEEP.

M. Séguignes, membre de la commission internet, annonce une réunion en début d'année

M. Lecomte et Mme Added réunissent la commission de la vie associative afin de préparer la réunion qui sera proposée aux associations pour le bilan du forum 2014 et la préparation du forum 2015.

M. Boulze réclame une réunion de la commission des travaux : il a des commentaires à faire sur ceux de la venelle des randonneurs en particulier sur le choix des gravillons délavés. M. Balaran le renvoie aux votes des précédents conseils municipaux et précise que les matériaux utilisés ont été préconisés par le CAUE.

M. Raymond annonce la sortie des textes sur le stationnement. Il propose de préciser « arrêt de 5 min » sur les zones bleues devant les commerces. M. Séguignes propose un marquage au sol pour ne pas encombrer les trottoirs par de nouveaux panneaux.

*Le Maire lève la séance à ohoo.*

# Réunion du conseil municipal du lundi 29 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Étaient présents :

M. BALARAN Roland  
M. BOULZE Bernard  
Mme BRUNWASSER Mireille  
M. GERAUD Yves  
Mme GERMA-LOUBET Candie  
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie  
Mme LAGARRIGUE Christel  
M. LECOMTE Olivier  
Mme MASSAT-PETER Frédérique  
M. MIRAMOND Bernard  
Mme PRADIER Antoinette  
M. RAYMOND Yves  
M. SEGUIGNES Yannick  
M. VILLARET Bernard

## Étaient absents :

néant

## Secrétaire de séance :

Mme MASSAT-PETER Frédérique

## PREALABLES

Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal : le CR du Conseil Municipal du 12 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

### 1 | Ecole, étude de faisabilité

M. le Maire rappelle que la SEM 81 et le CAUE travaillent ensemble à cette étude. Il sera intéressant en traitant ce projet pour l'école de traiter l'organisation de l'entrée dans le village. Le géomètre a réalisé le relevé topographique des terrains et des bâtiments afin d'établir le dossier numérisé qui permettra d'élaborer le projet futur de l'ensemble scolaire que l'on peut prévoir au moins en trois phases. La première étant l'agrandissement des cours de récréation. Pour cela les travaux de voirie devraient commencer au printemps. La Commission des Ecoles se réunira pour définir avec la CAUE et la SEM81 le projet global.

Le coût des prestations de ces deux organismes (SEM 81 et du CAUE) est de 7800 € TTC pris en charge à 80% par le conseil général.

### 2 | Proposition de participation au Temps de Dire

L'équipe de Temps de Dire est basée à Gaillac et propose une animation itinérante sur les communes du Tarn avec sur 3 jours : recueil de contes auprès des habitants et soirée conte. L'équipe est logée par des bénévoles et nourrie au restaurant des deux vallées et au café des sports. Cette année, ils seront à Salvagnac du 17 au 27 septembre 2015.

Le tarif est de 500 € pour le Temps de Dire plus les frais de repas éventuels.

R. Added propose de déléguer cette animation à une association qui sera subventionnée.

C. Lagarrigue, s'appuyant sur le succès de cette animation, propose qu'elle soit portée par le réseau associatif qui ainsi pourra l'intégrer dans le budget de la demande annuelle de subvention.

Y. Raymond acquiesce et en parlera à l'Assemblée Générale de l'Association Culturelle du Pays Salvagnacois.

### 3 | Personnel municipal affecté à l'école

2 contrats (avenir et aide à l'emploi) s'arrêtent les 8 et 10 mars 2015.

C. Lagarrigue a reçu les employées le 28 janvier 2015 :

a) Le contrat CAE est expiré et ne sera pas renouvelé d'un commun accord. Les heures complémentaires soit 17 heures lui seront rémunérées : **APPROUVE** à l'unanimité.

b) Le contrat emploi avenir n'est pas renouvelé avec l'accord de l'employée.

c) Une autre employée en contrat emploi avenir, a fait une demande de modification de poste. Aucun accord n'ayant été trouvé, la proposition d'occuper le poste actuel jusqu'à l'anniversaire de son contrat pour avoir la possibilité légale de l'interrompre d'un commun accord sans perdre ses droits ayant été rejeté par l'employée, celle-ci a donné oralement sa démission pour le 6 février 2015. Possibilité d'utiliser le temps des vacances scolaires pour faire son préavis. Elle a pris RV avec M. le Maire le 2 février. En cas de rupture de contrat et après relevé des heures effectuées, la mairie lui devrait éventuellement des heures en raison de l'annualisation du temps de travail.

Mme. Huan, après étude des besoins en personnel de l'école et travail sur les fiches de poste, propose de créer un poste à mi-temps de Responsable du Périscolaire chargé de gérer la cantine, les NAPs et la garderie. Elle travaille sur la définition précise du poste.

Elle propose de finir l'année avec des CDD, leur coût étant atténué par une diminution des volumes horaires.

M. le Maire note que 3 autres CAE embauchés par la mairie fonctionnent très bien.

B. Boulze demande un tableau des effectifs de l'école avec leur poste de travail : ce sera fait par la commission des écoles.

O. Lecomte sort pendant la délibération du conseil municipal concernant Sarah Lecomte.

S. Lecomte : La mairie lui doit des heures complémentaires soit 14h75.

*Adopté par 14 voix pour et une abstention.*

Poste à créer : mi-temps de 16 heures en CDD jusqu'en juin 2015.

*Adopté à l'unanimité*

M. le maire remercie Régine Added, Marie Huan, Christel Lagarrigue pour tout le travail fourni dans cette période compliquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

### 4 | Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget précédent

Monsieur le Maire demande que cette délibération soit rajoutée à l'ordre du jour. Cette délibération autorise le règlement avant le vote du budget des dépenses d'investissement jusqu'à 25 % des dépenses de l'année précédente.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5 | Poste de correspondant défense

Suite aux élections municipales, ce poste n'avait pas été renouvelé. Monsieur le Maire propose à M. Boulze de continuer à occuper ce poste ; M. BOULZE est désigné comme « correspondant défense » à l'unanimité.

*Approuvé à l'unanimité.*

Il rappelle que l'on peut proposer des contrats de travail aux jeunes pour un an dans les forces armées

### 6 | Bail du local commercial de « Fleurette »

Il est révisable au 15 décembre de chaque année. A la demande du Trésor Public, il est proposé de faire cette révision au 1er janvier de chaque année pour des facilités comptables.

*Approuvé à l'unanimité*

## 7 | Base de loisirs des Sourigous

Suite à la réunion avec le Président de la Communauté de Communes, M. le maire attend la rencontre avec d'éventuels acheteurs sachant qu'il faut au préalable creuser certaines pistes de réflexion et penser à l'organisation d'une réunion publique. Il demande à chacun d'y réfléchir, de faire remonter les questions, les idées et les propositions. Y. Raymond propose de constituer une commission provisoire pour faire ce travail de regroupement.

Nous convenons que cette commission pourrait se charger de rencontrer les acheteurs et de consulter l'association des maires pour le dossier juridique, réunir les outils légaux pour les différents projets envisageables. La commission pourra préparer la réunion publique.

M. le maire propose l'intitulé : Commission projet base des Sourigous.

Sont désignés comme membres de la commission projet base des Sourigous : B. Miramond, Y. Raymond, B. Villaret, Y. Séguignes, F. Massat, M. Brunwasser, R. Balaran, Y. Géraud.

Il est convenu de prévoir une réunion publique en juin ou en septembre.

## 8 | QUESTIONS DIVERSES

8.1 | M. le Maire remercie le souvenir Français pour sa participation financière de 200 € dans le financement de la plaque commémorative. B. Boulze recrute pour l'association dont les membres peinent à se renouveler.

8.2 | M. le Maire lit le **projet de convention avec le diocèse** pour la cession d'ornements et de vêtements liturgiques. Le Conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention. Possibilité de les présenter au public dans l'église pendant l'été.

8.3 | **Réfection du sol de l'église** : l'assurance a indemnisé les dommages affectant la réfection de l'allée centrale. Il faut étudier les autres parties du carrelage qui se souèvent et rendent la circulation dangereuse.

8.4 | B. Boulze renseigne sur des **infiltrations au niveau des piliers de l'église de St Pierre**. Travaux d'étanchéité à effectuer : M. le Maire propose de profiter de la présence de la nacelle lors des élagages pour faire le point sur les causes du problème et effectuer les réparations.

8.5 | **Cimetière** : R. Balaran et M. le Maire ont fait établir un devis pour construire un nouveau dépositaire à côté de la croix, l'ancien étant en très mauvais état. A sa place, il sera possible de placer 3 ou 4 nouveaux caveaux. Il est également envisagé de construire un columbarium dans le jardin à l'entrée du cimetière. B. Boulze indique que le mur extérieur s'effondre : M. le Maire est prêt à le réparer puisqu'il n'est plus nécessaire d'agrandir le cimetière par ce côté pour l'instant.

8.6 | **Projet déchetterie Trifyl** : Le terrain pressenti se trouve sous la coopérative à Dourdoul ; la surface nécessaire est d'environ 2000 m<sup>2</sup>.

8.7 | **Recensement** : Il se passe bien, dans les temps. 30% de réponses s'effectuent par internet

8.8 | **Dialogue avec l'image** : Prise en charge par la mairie à hauteur de 800 € : les factures doivent arriver à la mairie. Les associations supportent les frais restant. Y. Raymond conteste le fait que cela ait été discuté en Conseil Municipal.

8.9 | **Lotissement** : Vente d'un lot en cours. Une autre personne est intéressée par un lot près du talus.

8.10 | **Terrain des Barrières** : Vente réalisée à 40 000 €

8.11 | **Retenue de Sivens** :

M. le Maire prend la parole : le climat reste tendu. Il fait référence à l'assemblée générale cantonale de la FNSEA où il a toutefois constaté que certains agriculteurs tarnais étaient capables de calmer le jeu. Le projet est en suspens après les propositions de la deuxième expertise. La ministre de l'écologie Ségolène Royal demande aux élus locaux de prendre les décisions avant l'évacuation de la zone.

B. Boulze traite cette république de bananière, la zone de Sivens étant une terre de non droit. Il met en avant qu'il s'agit de sa terre, de la terre de ses ancêtres.

Y. Séguignes demande que l'on n'attise pas le conflit entre nous, demande la fin des clivages pour contre, demande à B. Boulze de ne pas l'agresser, de baisser le ton. Il demande à ce que le dialogue se renoue dans le respect des positions de chacun. Il précise que c'est le rôle des élus locaux de montrer notre capacité à dialoguer entre nous sans nier nos convictions.

B. Boulze quitte la salle du conseil municipal.

Y. Raymond dit que ce qui est inadmissible, c'est que ce ►

► terrain soit envahi par des anarchistes armés, fauteurs de guerre.

M. Brunwasser n'accepte pas les propos discriminants tels que « c'est ma terre, la terre de mes ancêtres »

B. Miramond trouve que le débat

est stérile car le dialogue s'avère impossible.

O. Lecomte se demande jusqu'où ça va aller sur le site et déplore la situation.

Y. Séguignes dit qu'il y a des armes sur le site et que ce n'est pas normal.

Il pense que le projet de territoire permettra de sortir du conflit par le haut.

M. Brunwasser demande qu'un courrier soit adressé au conseil général pour demander d'effacer les inscriptions sur les routes départementales.

*La séance est levée à 23 heures.*

# Réunion du conseil municipal

## du jeudi 9 avril 2015

en attente de validation par le prochain CM

L'an deux mille quinze, le neuf avril à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux art. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

M. BALARAN Roland  
Mme BRUNWASSER Mireille  
M. GERAUD Yves  
Mme GERMA-LOUBET Candie  
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie  
Mme LAGARRIGUE Christel  
M. LECOMTE Olivier  
Mme MASSAT-PETER Frédérique  
M. MIRAMOND Bernard  
Mme PRADIER Antoinette  
M. RAYMOND Yves  
M. SEGUIGNES Yannick  
M. VILLARET Bernard

### Était absent :

M. BOULZE Bernard qui donne procuration à M. Yves Raymond

### Secrétaire de séance :

Mme MASSAT-PETER Frédérique

## PREALABLES

Le Maire à la demande de Mme Massat remet à la discussion le point 11 du compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal, reporté à la fin du conseil.

## 1 | Comptes administratifs 2014 et affectation de résultats : commune, assainissement, lotissement et caisse des écoles

M. le Maire commente en détails les comptes de l'exercice 2014 et le budget prévisionnel 2015.

### 1.a | Commune

#### Compte administratif : en section de fonctionnement :

Dépenses : 1 016 212,01 €

sur le poste « locations mobilières » nous retrouvons le jeu d'écriture lié au rachat du contrat concernant les photocopieurs permettant une économie substantielle.

Recettes : 1 120 693,57 €

les dotations de l'état passent en 2015 de 139 884 € à 125 391 € mais sont compensées par une augmentation de la dotation Solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

**RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2014 de fonctionnement : 104 481,56 € auquel il faut ajouter le report au 31/12/2013 de +103150,09 € : résultat cumulé excédentaire de 207 631,65 €**

#### Compte administratif en section d'investissement :

Dépenses : 233 461,91 € Recettes : 300 352,18 €

Sont inscrits au budget 130 000 euros pour démarrer les travaux de voirie de

l'école et 10 000 euros pour le parking ; 11 130 euros pour la rénovation du dépositoire et l'ossuaire du cimetière ; 3000 euros est prévu pour la création du site internet et 25 000 euros sont prévus pour des travaux sur des bâtiments communaux.

Il est prévu pour l'agrandissement de l'école une subvention de la Région de 25 000 € et du Département de 40 600 €

**RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE 2014 d'investissement : 66 890,27 € auquel il faut déduire le report au 31/12/2013 de -62670,68 € : résultat cumulé excédentaire de 4219,59 €**

Mme M. Brunwasser responsable de la commission finances nous présente un document graphique détaillant divers postes de dépenses réalisées en 2014 et prévisionnelles de 2015 :

- › le prévisionnel des salaires nets et indemnités du personnel communal
- › le détail des dépenses 2014 pour la cantine scolaire
- › les dépenses EDF 2014 sur les bâtiments communaux et l'éclairage public
- › les dépenses de carburants, combustible et eau
- › l'organigramme communal composé de 3 agents techniques, 2 agents administratifs et 11 agents affectés à l'école.
- › le budget primitif 2015 sous forme de graphes statistique de type camembert
- › l'état des emprunts en cours

Des économies sont possibles en électricité sur la salle omnisport (abonnement tarif jaune moins cher), le vestiaire du terrain de foot, la salle Caraven Cachin. Des études sont menées pour baisser les charges de l'éclairage public. Un diagnostic thermique sur les bâtiments communaux est en cours. Certains emprunts en cours dont les taux sont élevés et non renégociables pourraient être rachetés.

En tant que membre du comité « site internet », Mme M. Brunwasser rend compte de l'avancée des discussions sur le choix d'un créateur de site local sur la base d'un cahier des charges élaboré ces derniers mois.

M. Y. Raymond renvoie que la communauté de communes travaille sur son propre site pour un tarif moindre.

M. le Maire propose de se renseigner auprès du responsable internet de la communauté de commune.

Ce qui a été discuté :

- › Transformation de la garderie en ALAE pour bénéficier

d'une aide de la CAF

- › Prévoir l'augmentation du tarif garderie famille

- › Travail en cours sur les achats pour la cantine

Ce qui a été décidé par vote :

- › Augmentation des prix du repas de la cantine à 2,50 € (2,30 € en 2014): ADOPTÉ à l'unanimité

- › Augmentation de la participation des autres communes pour l'inscription d'un enfant à l'école à 1 350 € (1 300 € en 2014 : ADOPTÉ à l'unanimité

### 1.b | Assainissement

Recettes exploitation 2014 : 39 397,22 € - Dépenses exploitation 2014 : 24 831,33 €

Résultat excédentaire 2014 : 14 565,89 € - Report excédentaire 2013 : 46 992,30 €

= Excédent cumulé 2014 : 61 558,19 €

**Pour 2015, le budget section exploitation sera équilibré à 109 558 €**

Recettes investissement 2014 : 22 794,94 € - Dépenses investissement 2014 : 11 436,00 € - Résultat excédentaire 2014 : 11 358,94 € + Report Excédentaire 2013 : 30 085,88 €

= Excédent cumulé 2014 : 41 444,82

**Pour l'année 2015 le budget investissement sera équilibré à 187 850 €**

Une étude sur l'assainissement a permis de déterminer les travaux nécessaires à la remise en état des réseaux Sud du village et lagunage partie Ouest). Cette étude a permis de confirmer l'adéquation entre le système existant et les prévisions de croissance du village au moins pour les 10 ans à venir.

Des travaux sont programmés en 3 phases par rang d'urgence. La première opération consistera à raccorder le versant Sud par relevage au réseau lagunage. Dans la première phase, il faudra étancher de nombreux regards sur les deux réseaux et mettre en conformité le déversement du poste de relevage de l'école.

Également cette année, il est nécessaire de procéder au curage des lagunes et aménager l'arrivée des effluents.

Le budget assainissement est autonome. L'excédent réalisé et les subventions diverses permettront de réaliser ces travaux.

**1.c | Lotissement**

Dépenses de fonctionnement : 49 313,30 + Recettes de fonctionnement : 191 355,78€

Dépenses d'investissement : 181 834,92 + Recettes d'investissement : 0

Le budget prévisionnel est conçu sur l'hypothèse de vente de deux terrains par an. Un budget est prévu pour l'agrément du lotissement par des plantations.

M. Fenestre a repris l'ensemble des plans pour un nouvel aménagement, le Conseil Municipal le remercie pour son aide précieuse et bénévole.

**Le budget est équilibré en section de fonctionnement à 600 973,85 € et à 679 693,07 € en section d'investissement : 679 693,07 €**

**1.d | Caisse des écoles**

Solde d'exécution 2014 de la section de fonctionnement : 2 395,66 € + report excédentaire de 5 210,27 € = **excédent à reporter pour 2015 de : 7 605,93 €.**

Il est prévu au budget en dépenses et en recettes 2015 un montant de 23 755 €

**2 | Vote des taux d'imposition 2015**

Les taux d'imposition restent inchangés

Taxe d'habitation : 15,72 %

Taxe foncière bâti : 30,89 %

Taxe foncière non bâti : 100,48 %

Adopté à l'unanimité

**3 | Vote des documents budgétaires 2014 et 2015**

M. le Maire sort de la salle du conseil afin que M. Y. Raymond, doyen d'âge, procède aux votes des comptes administratifs 2014.

**3.a | Commune**

› Vote des comptes administratifs : Contre : 3, Abstention : 0, Pour : 12

› Affectation des résultats : excédent de fonctionnement de 207 631,65 euros : contre : 3, abstention : 0, pour : 12

› Vote du budget primitif 2015 : contre : 1, abstention : 0, pour : 14

**3.b | Assainissement**

› Vote des comptes administratifs : contre : 0, pour : 15

› Affectation de résultats : excédents reportés de fonctionnement et d'investissement sur le budget 2015 : Adoptée à l'unanimité

› Budget assainissement : Adopté à l'unanimité

**3.c | Lotissement**

› Vote du compte administratif : contre : 1, abstention : 2, pour : 12

› Vote du budget primitif 2015 : contre : 2, abstention : 1, pour : 12

**3.d | Caisse des écoles**

Voté dans le budget communal. On peut noter la diminution de l'excédent car le budget est satisfaisant.

Ce budget est soumis au vote du groupe de gestion de la Caisse des Écoles composé du Maire et de trois conseillers municipaux

› Vote du compte administratif : Abstention : 1, pour : 3

› Vote du budget primitif 2015 : abstention : 1, pour : 3

M. le Maire salue le travail intense pour la réalisation de ces comptes de Mesdames N. LUTSEN, M. BRUNWASSER, R. ADDED

**4 | Enquête publique pour la vente d'un chemin « pattus »**

Le chemin goudronné n'est pas sur son emprise normale. Nous devons voter une enquête publique pour le vendre : ADOPTE à l'unanimité

**5 | Adhésion au groupement de commandes initié par le SDET (Tarifs électricité)**

Cela concerne les tarifs jaunes et verts. Le SDET met en concurrence tous les fournisseurs pour avoir les meilleurs tarifs : ADOPTE à l'unanimité

## 6 | Convention de servitude sollicitée par ERDF

Il s'agit d'une ligne enterrée sur un terrain communal nécessitant une convention de servitude. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## 7 | Validation des statuts de la Communauté de Communes Vère Grésigne Pays Salvagnacois

Il s'agit de voter l'extension de la compétence « desserte numérique » à la communauté de commune : ADOPTE à l'unanimité

## 8 | QUESTIONS DIVERSES

8.1 | Résultats du recensement pour l'INSEE  
1034 habitants recensés, il y aurait entre 1130 et 1140 habitants au total.  
En 2005, nous étions 984, cela représente une augmentation de 14 % en 10 ans.  
Nous sommes passés de 528 à 581 logements.

8.2 | Marie Huan demande le paiement en heures complémentaires pour le remplacement effectué à la cantine par Mme L. : Adopté à l'unanimité

8.3 | Des plants de lavande ont été volés dans les bacs le lendemain de leur plantation.

8.4 | M. Y Raymond nous fait part de la proposition par la Dépêche du Midi d'un encart publicitaire sur le Guide de l'Été à 1033 euros la demi page : rejeté car trop cher

8.5 | Point 11 du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015

Il portait sur une discussion animée au sujet de l'occupation de la zone de Sivens. M. le Maire nous lit le compte rendu initial de la secrétaire et celui qu'il propose au conseil municipal. Il nous rappelle que le compte rendu du CM n'est pas obligatoire. La majorité des membres du conseil approuvent l'idée de retranscrire la teneur des échanges lors du conseil municipal dans le compte rendu. Pour celui du 29 janvier, le principal intéressé étant absent, M. le Maire propose de lui en faire-part et de reporter l'approbation du compte rendu au prochain conseil municipal

8.6 | Mme A. Pradier nous signale le débordement d'une buse rue du Soleilhat

8.7 | M. Y. Raymond signale le stationnement d'un véhicule devant l'ancien garage

8.8 | M. R. Balaran fait le point des derniers travaux de voirie

*M. le Maire lève la séance à 0h15  
Le Maire, B. MIRAMOND.*

## Glossaire

**Programme LEADER** : programme européen porté par un territoire organisé (pays, parc naturel régional, inter pays) qui se structure en GAL (Groupe d'Action Locale)

**RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunal

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**FEDERTEEP** : Fédération Départementale pour le Transport des Élèves de l'Enseignement public

**SEM 81** : Société d'Économie Mixte

**CAUE** : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

# Le budget 2015

Le budget 2015 adopté au dernier conseil municipal témoigne de ses priorités - l'école, l'aménagement du village, la vie associative - et de l'équilibre des finances qui garantit le développement durable de l'action communale.

La baisse des dotations de l'État, même compensée par l'augmentation de la dotation de solidarité rurale attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants pour contribuer au maintien de la vie sociale et à l'insuffisance de leurs ressources fiscales, impose des contraintes, une gestion des finances rigoureuse et malgré tout dynamique.

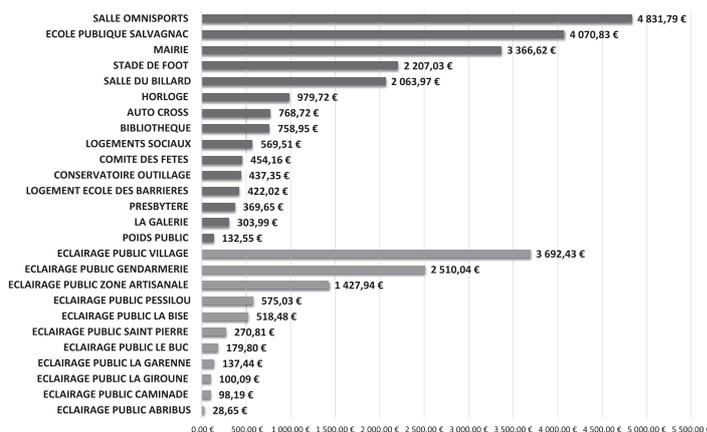
Elle nous engage à réfléchir à tous les moyens possibles pour satisfaire l'intérêt général, notamment en mobilisant l'intelligence collective et les bonnes volontés en vue de bâtir une véritable prospérité locale. C'est l'occasion de remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leurs compétences et participent activement au développement des actions communales.

La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 125 391€. Elle était de 139 884€ en 2014 et de 145 363€ en 2013. Sa baisse est, cette année encore, compensée par la Dotation de solidarité rurale d'un montant de 140 581€ qui était de 121 599€ en 2014 et de 114 581€ en 2013.

Les trois grands postes de dépenses de fonctionnement sont la masse salariale (35 % des dépenses), les virements

à la section d'investissement (21 %) et les dépenses courantes ou charges à caractère général (25 %). Tous contribuent, dans notre budget 2015, à l'effort de maîtrise des dépenses. La maîtrise de la masse salariale se traduit notamment par une meilleure gestion du recours aux emplois non permanents qui ont augmenté suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Un travail rigoureux de suivi des dépenses assure l'efficacité des dépenses courantes tout en optimisant le rapport qualité/prix, notamment pour les repas de la cantine scolaire. Une attention toute particulière est apportée aux dépenses d'électricité, de chauffage et d'eau.

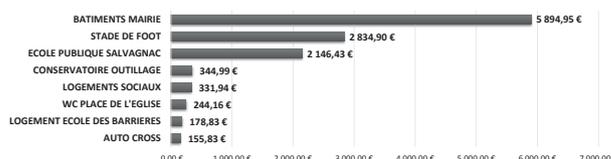
Dépenses EDF 2014 (31 275,76€) dont 9 538,90€ éclairage public



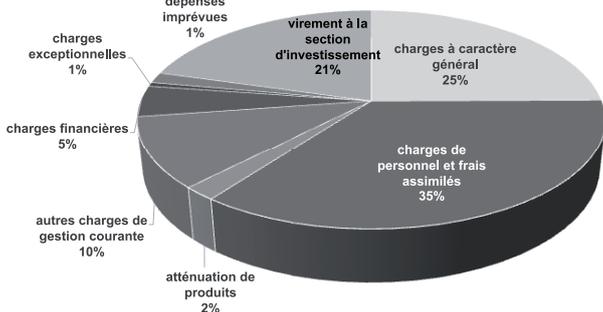
Dépenses chauffage 2014 (13 775,80€)



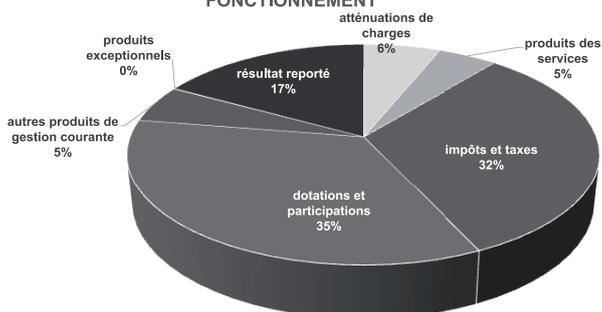
Dépenses eau 2014 (12 245,36€)



BUDGET PRIMITIF 2015 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET PRIMITIF 2015 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Notre défi majeur est de mener une gestion méticuleuse des finances de la commune pour absorber la stagnation ou la baisse des concours financiers de l'état, dégager une capacité d'autofinancement suffisante, sachant que les dépenses de fonctionnement et particulièrement celles de personnel sont plus élevées que la croissance des re-

cettes et que nous n'avons pas augmenté les taux des impôts locaux. Ces impôts n'étant pas proportionnels, encore moins progressifs, ils sont les plus injustes, d'autant que leurs bases n'ont jamais été réétudiées.

**Dans notre plan de mandat, une des priorités est la rénovation et l'agrandissement de l'école publique** dont la capacité d'accueil est passée, en l'espace de 4 ans, de 120 à plus de 180 élèves, la commune assurant aujourd'hui un service de cantine scolaire de plus de 20 000 repas par an ! Nous avons pris ce chantier à bras le corps, établi, à la suite de nombreux échanges avec les acteurs concernés, un cahier des charges précis et écologiquement responsable, faisant intervenir un géomètre, le CAUE (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement) et la SEM 81 (Société Anonyme d'Économie Mixte d'Aménagement et de Développement du Tarn). Des réunions régulières permettent de faire évoluer le projet vers une école aux dimensions humaines, économe en ressources et en énergie. Parallèlement, la commune a acquis un terrain permettant la création d'une route, afin de sécuriser les accès et agrandir les espaces extérieurs. Ces travaux démarreront dès le début des vacances scolaires.

**Concernant le lotissement** et grâce à l'intervention d'un habitant de la commune, urbaniste de métier, nous avons reconsidéré l'ensemble du projet, la découpe des parcelles, l'orientation des maisons, la végétalisation de certains espaces afin de coller le plus possible à un marché tendu qui a vu bon nombre de candidats propriétaires déboutés par les banques. Toute notre énergie sera nécessaire à la commercialisation et à la vente de ces lots. Elle n'exclut pas, bien au contraire, l'aide de tous les habitants qui, autour d'eux, peuvent parler de ces terrains et en faire la promotion !

**Alors que nous avons assuré l'entretien et la rénovation de nombreuses routes et chemins communaux, nous avons passé au peigne fin tous les contrats signés avec des prestataires afin de réduire les coûts au maximum :** assurances, informatique, maintenance, téléphone...

**Si notre endettement est élevé, nos finances demeurent saines et ne comportent aucun élément nocif.** La plupart de nos emprunts correspondent à des investissements qui génèrent des rentrées d'argent.

**L'investissement est une clé pour orienter la commune vers un avenir épanouissant, solidaire et durable.** Des investissements sont nécessaires pour maintenir le patri-

moine communal en état, que ce soit des bâtiments, des véhicules, du matériel, de l'informatique. L'accessibilité doit être renforcée notamment à la boulangerie, au cabinet d'infirmières... Ces travaux sont inscrits au budget 2015. La création d'un dépositaire, d'un ossuaire et d'un columbarium au cimetière de Salvagnac a été également votée tout comme l'acquisition de jeux pour enfants au Jardin du Couvent, ainsi que la réalisation d'une route au-dessus de l'école, l'agrandissement de la cour, l'installation de WC supplémentaires. Le site Internet de la commune est également en cours. Le budget nécessaire à sa création a été voté, permettant ainsi sa mise en ligne avant la fin de l'année 2015.

**Concernant l'école, et la cantine scolaire en particulier, l'objectif pour la rentrée de septembre 2015 est de développer l'alimentation biologique et/ou d'origine locale** en renforçant les liens avec les agriculteurs locaux. **Un projet de compost est également au programme.** Les changements dans la commande publique permettront aussi d'avoir davantage de produits d'entretien éco-conçus. Toute la vigilance sera requise pour que ces changements n'occasionnent que des augmentations de coût marginales.

**La réforme des rythmes scolaires est aussi un chantier important en 2015. Il sera intensifié à la prochaine rentrée.** Tous les temps de l'enfant ont une portée éducative : cette considération oblige à réfléchir aux liens entre ces temps et à leur organisation. Après une période d'évaluation, s'est engagée une période de concertation pour déterminer comment améliorer le système. L'embauche d'un personnel compétent, l'amélioration de la coordination, l'accueil des animateurs qu'ils soient particuliers ou associatifs, l'information des familles, l'acquisition de matériel... Tous ces points et bien d'autres sont pris en compte. Ils intégreront un projet validé et soutenu par le conseil municipal.

EMPRUNTS EN COURS (montants et taux)



ANNUITE DES EMPRUNTS



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dépend d'un budget annexe. La commune s'appuie sur son CCAS pour assurer un bouclier social efficace et protecteur, pour mettre en œuvre sa politique dans le domaine social, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Au cours de l'année 2015, le CCAS élaborera un projet destiné à définir ses champs d'intervention et son organisation. Il a entamé des démarches pour proposer une mutuelle communale aux habitants de Salvagnac et organisera, à la rentrée, une permanence, le 1er samedi matin de chaque mois afin de recevoir toutes les personnes qui le souhaitent et, si nécessaire, les mettre en relation avec les services correspondant à leur requête. Le CCAS travaillera en collaboration avec les associations culturelles et sportives pour mettre au cœur de son action, la lutte contre les inégalités. Il assure la distribution des colis de Noël à tous les seniors de plus de 80 ans. Il intervient aussi pour des demandes d'aide ponctuelle et ce soutien est possible grâce aux recettes du loto de plein air organisé en août, cette année lundi 10 août, grâce aux recettes du

marché de Noël et grâce aux dons de particuliers.

Ce budget 2015 est intimement lié à un échange avec les habitants de la commune, ses élus, ses responsables associatifs, ses acteurs économiques, ses plus jeunes comme ses aînés. Le travail réalisé dans ce sens pour le lotissement, l'école, le site Internet, les jardins partagés en est une preuve vivante. Par ailleurs, les engagements de campagne ne sont pas exclusifs : ils fixent un cap mais ne limitent en rien la capacité du village à accueillir les bonnes idées, à les faire émerger et à les concrétiser sous la forme de politiques publiques. Activer tous les talents qui mettent le village en mouvement c'est la meilleure approche pour satisfaire l'intérêt commun au quotidien et préparer l'avenir. C'est une voie que nous voulons creuser pour ensemble, tendre vers un village solidaire, dans lequel chacun se sent bien, où le « vivre ensemble » prime sur la méfiance, les rejets et la violence.

*Mireille Brunwasser*

## Homage à Dédé Escourbiac

Dédé est parti au bal des chics types. Certains s'y sont rendus ces derniers jours en voyage organisé, Cabu conduit le bus et Dédé les accompagne.

André Escourbiac a vu le jour avant Guy et Marie Christine dans une maison ouvrière de Viterbe. Après l'école primaire à FIAC et sa jeunesse vauréenne, il monte à Toulouse travailler à l'Aérospatiale. Et c'est là, il n'y a pas de hasard, qu'à la fête de l'Humanité, il rencontre Rosy.

Son engagement syndical à la CGT lui ferme les portes de promotion au sein de l'Aérospatiale de Martignes, Dédé et Rosy rentrent au Pays sur les coteaux de St Martin.

En 1980, ils donnent de leur temps à la vie du commerce local. Une épicerie, puis la gérance d'une coopérative agricole qui s'appelait la SACO. En 1982, Pierre est né. Ce chef d'œuvre accompli, Dédé s'intéresse

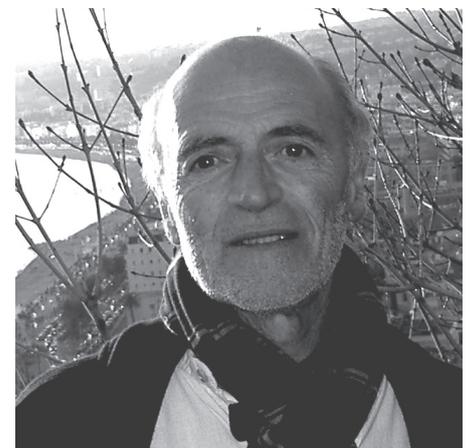
à la vie politique Salvagnacoise et est élu en 1983 conseiller municipal. Il sera nommé Maire Adjoint chargé des écoles avec Jean Lauzeral, pendant 12 ans.

J'ai siégé avec lui en 1989 au Conseil Municipal de Salvagnac. Et je garde le souvenir de sa détermination sincère dans le respect des autres. Sans bruit, il a su faire avancer de nombreux projets en toute discrétion sans jamais renoncer à ses valeurs ou à son engagement politique d'homme de gauche.

Je voudrais le remercier pour le temps qu'il a donné aux Salvagnacois et aux Salvagnacoises, pour l'avenir de notre commune.

En tant que copain, je lui en veux d'être parti si tôt et pour le vide qu'il laisse en nous.

Paul Eluard disait : « La vraie mort c'est lorsqu'il n'y a plus de souvenir ». Alors Dédé, tu n'es pas prêt de



mourir car dans nos cœurs restent des tas de bons moments que nous conservons pour Sacha et ceux qui t'aimaient.

Tu dois être maintenant quelque part peut être autour d'une table à jouer au tarot avec tous les chics types que tu viens de rejoindre.

Adieu Dédé, la petite musique commence, Charb et Wolinski ouvrent le bal, tu vas nous manquer, mais nous ne t'oublierons pas de si tôt !

*Bernard Miramond (le 19 janvier 2015)*

# VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

## Assainissement individuel

La communauté de communes propose chaque année jusqu'en 2018, avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, une opération collective de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) qui ont été diagnostiqués non conformes avec la législation en vigueur et générant une forte pollution, en lien avec un risque environnemental ou sanitaire. Dans ce cas, elles doivent être réhabilitées en priorité. Ce programme permet un accompagnement technique et financier des propriétaires responsables de cette réhabilitation.

L'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, non soumise à condition de ressources, s'élève à hauteur de 4200 € par assainissement complet réhabilité, selon une grille de critères d'éligibilité.

L'ANAH (Etat), dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), peut également abonder cette aide cette fois sur conditions de ressources.

Les principaux critères d'éligibilité, sous réserve d'acceptation par la commission de l'Agence de l'Eau, sont:

- › Le diagnostic non conforme forte pollution doit avoir moins de quatre ans
- › Habitation occupée par leur propriétaire à titre de résidence principale

- › Habitation construite avant le 6 mai 1996
- › Acquisition de l'habitation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- › Installation présentant un danger sanitaire ou dans une zone à enjeux sanitaires ou environnementaux (critère déjà vérifié par le SPANC de la communauté de communes)

Si vous souhaitez réaliser des travaux complets ou partiels de réhabilitation de votre assainissement sur l'année 2015, merci de bien vouloir contacter la Communauté de communes Vère-Grésigne – Pays Salvagnacois, avant le 30 avril 2015, pour s'inscrire sur la programmation de l'année 2015. Il est important de savoir que cette

opération est reconduite tous les ans jusqu'en 2018 ; si vous souhaitez ne pas réaliser les travaux dans l'année en cours, vous pourrez vous inscrire les années suivantes.

Les dossiers de demande de subvention, remis lors de l'inscription, devront être déposés à la communauté de communes, et seront ensuite soumis à la commission d'éligibilité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le service du SPANC reste à votre disposition pour toute question relative au programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement.

*Courrier de la communauté de commune*



# Le Centre Communal d'Action Sociale

## un acteur important de la politique sociale de la commune

Le Centre Communal d'Action Sociale de Salvagnac (CCAS), est le relai de la politique sociale voulue par l'équipe municipale. Il est l'expression d'une volonté de lutter contre les inégalités, et de répondre, dans un souci de proximité et dans la mesure de ses compétences, aux besoins de la population.

Le CCAS de Salvagnac met en lien les personnes qui le souhaitent avec les organismes qui gèrent l'aide sociale légale. Il décide aussi, en fonction du contexte, d'attribuer des aides sociales facultatives. Il élargit actuellement son champ d'intervention en développant un projet de Mutuelle Communale avec pour objectif de proposer à tous les habitants de la commune une mutuelle qui offrirait la meilleure couverture possible au prix le plus bas possible sans distinction d'âge ou de niveau de santé. A côté de cette Mutuelle, des démarches vers les associations culturelles et sportives sont à l'étude afin de réfléchir ensemble à la meilleure façon d'inciter tous les jeunes à une pratique sportive et/ou culturelle.

Le CCAS poursuit chaque année son engagement auprès des habitants de plus de 80 ans à qui il dis-

tribue un panier de Noël rempli de victuailles de fête. Les bénéficiaires du loto du mois d'août, du marché de Noël, les dons de particuliers alimentent la caisse du CCAS qui en a grandement besoin. Cependant les enjeux du CCAS vont au-delà des aides financières très ponctuelles. C'est l'espace où doivent se construire les solidarités, où la pauvreté n'est pas considérée comme une fatalité pour peu que les bons leviers soient mobilisés.

**A partir de septembre, le CCAS assurera une permanence le 1<sup>er</sup> samedi matin de chaque mois, de 9h à 12h. Par ailleurs, toute personne qui le souhaite peut rencontrer un membre du CCAS en prenant rendez-vous à la mairie ou en appelant le secrétariat au 05 63 33 50 18 qui assurera le contact.**

*Mireille Brunwasser*

# Abandon de détritrus sur la voie publique

Décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

NOR : JUSD1502543D (JORF n° 0073 du 27 mars 2015 page 5552)

## Résumé du texte

Le décret aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique. Ces faits sont actuellement punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe, soit 150 €. Ils seront désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe, soit 450 €.

Le décret maintient toutefois une amende de la 2<sup>e</sup> classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif. La nouvelle contravention de 3<sup>e</sup> classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire majorée de 180 €. Il permet également cette constatation et cette forfaitisation pour la contravention de la 4<sup>e</sup> classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

*Répertoire mensuel du Ministère de l'Intérieur- N°3 - 2015*



# Rénovation des logements de l'ancienne gendarmerie

La société HPS 81 (Habitat Social PACT81, société anonyme à but non lucratif puisque en Union d'Économie Sociale) a signé un bail emphytéotique (de longue durée) avec la mairie pour la gestion de ces logements. Elle vient

de terminer la rénovation complète de ces 6 logements donnant ainsi à 6 familles ou personnes la possibilité de se loger correctement pour un coût modique. L'inauguration aura lieu le mardi 19 mai à 11h30. (<http://pactdutarn.fr>)

## Aides à l'amélioration de l'habitat

Dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie », la communauté de communes de Vère Grésigne – Pays Salvagnacois, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat, l'Etat, le Conseil Général du Tarn, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, a lancé, depuis le mois de novembre 2012, et ce pour une durée de 3 ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Cette action a pour but d'aider les propriétaires à réhabiliter leur logement (résidence principale ou logement locatif ou vacant) en réalisant par exemple des travaux d'économie d'énergie ou travaux d'adaptation pour favoriser le maintien à domicile. Délivrées sous certaines conditions, ces aides financières peuvent être très intéressantes.

A titre d'exemple, voici un plan de financement prévisionnel pour un ménage propriétaire occupant de 2 personnes ne dépassant pas 20 913 € de revenus annuels :

Coût total des travaux TTC		16 500 €
Subventions	Agence Nationale de l'Habitat	7 500 €
	Etat - Habiter Mieux (gain énergétique >25%)	2 000 €
	Région Midi-Pyrénées (Eco-chèque)	1 500 €
	<b>Total</b>	<b>11 000 €</b>
Financement du reste à charge	Autres aides éventuelles (Caisses de retraites, CAF-MSA...)	
	Apport personnel ou prêt bancaire	5 500 €

L'opération étant entrée dans sa 3<sup>e</sup> et dernière année d'existence, si vous avez en projet de réaliser des travaux et voulez profiter de ces aides très intéressantes, je vous invite à prendre contact dans les meilleurs délais avec l'équipe d'animation qui vous renseignera sur l'éligibilité de votre projet aux aides de l'ANAH :

- > par téléphone au **05 31 81 98 49** (de 9h à 12h30 les lundi, mardi et jeudi)
- > par courriel à [stephane.planelles@pays-vgbvd.fr](mailto:stephane.planelles@pays-vgbvd.fr)
- > ou lors des permanences organisées sur le territoire à la Communauté de Communes de Vère-Grésigne – Pays Salvagnacois

Les Sourigous – 81630 SALVAGNAC  
Le vendredi matin de 8h30 à 10h30

Le Foirail – 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL  
Le vendredi après-midi de 13h30 à 15h30

**A NOTER :** Pour la réhabilitation en vue de location sociale à loyer modéré, les aides ne sont pas soumises à plafond de ressources.

## ÉCO-CHÈQUE LOGEMENT

Dans le cadre de l'économie d'énergie, la Région Midi-Pyrénées apporte un soutien à la rénovation des logements. Le plafond de l'aide est de 1500 € pour les propriétaires occupants et de 1000 € pour les propriétaires bailleurs. Cette aide est cumulable avec d'autres plans de rénovation énergétique de l'habitat

Renseignements au 0 810 140 240 - site : [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

Pour connaître les conditions et les modalités d'obtention vous pouvez contacter les services de la Région – Tél : 05 61 39 66 08 - site : [www.midipyrenees.fr/ecocheque](http://www.midipyrenees.fr/ecocheque) ou le Centre ECHO-CHEQUE Midi Pyrénées BP 80078 51203 EPERNAY CEDEX Tél : 0 800 33 50 31 (appel gratuit d'un poste fixe).



# Tous à vos branches !!!

## Enfin le broyeur associatif est arrivé

**E**t pour le prix d'un en voici deux : un broyeur à barillet tronconique de 12 couteaux à axe horizontal et un broyeur à disque à axe quasi vertical. Les deux ont des qualités complémentaires.

Le premier avale sans sourciller les branches jusqu'à 45 mm même feuillues, mais s'engorge avec les branchettes et les feuilles en vrac. Le deuxième est exactement le contraire, il cale sur les branches de plus de 15 mm ou trop sèches mais avale goulument brindilles, branchettes et feuilles.

On commence donc avec le premier qui broie 85 à 90 % des branches et on termine avec le deuxième. Tous ceux qui les ont essayés en sont contents. Bien sûr ce sont des broyeurs pour usage domestique. Ils sont facilement transportables dans un coffre de voiture et ne pèsent que 25 et 18 kg, manipulables sans gros efforts et déplaçables dans tous les terrains même pentus. Seule contrainte : une source électrique 16 A +T à proximité.

Ces broyeurs ont été achetés par l'association « **Jardins Partagés de la Commune de Salvagnac (JPCS)** » en lien avec « **la Vie des Jardins** » de St Urcisse. Ils sont destinés à être utilisés par tous les habitants qui veulent préserver la qualité de l'air et disposer de fertilisants et amendements naturels pour leur jardin.

Pour en bénéficier il faut être adhérent de l'association JPCS (**12 euro/an**) et participer à l'entretien et l'amortissement à raison **d'un euro d'heure d'utilisation effective de broyage**. Par comparaison la location d'un broyeur de même efficacité se situe entre 50 et 100 euro dus quel que soit



le temps. Les Jardiniers de JPCS vous assisteront à la mise en route des broyeurs et même prolongeront leur aide pour l'ensemble de votre broyage en cas de difficulté.

La première étape était de disposer d'un broyeur léger et facilement manipulable à usage limité. Pour les plus grandes quantités de déchets ou des branches plus grosses il faut un broyeur plus performant et équipé d'un moteur thermique pour s'affranchir d'une source électrique. Ce type de broyeur a un coût de 1200 à 1800 euro suivant la qualité. Si nous sommes assez nombreux il pourrait être acheté avant la fin de l'année et disponible pour les tailles d'hiver et de printemps prochain.

Des discussions sont en cours avec la Communauté des Communes et TRIFYL pour mettre en place un système de broyage des grandes quantités. Nous vous attendons, venez tester les deux petits broyeurs et voir l'avantage du BRF (Bois Raméal Fragmenté). N'oubliez pas que l'association n'a pas seulement pour but de gérer les jardins du

Parc mais également d'apporter un soutien et de la formation à tous les jardiniers amateurs et débutants et de promouvoir les cultures non chimiques.

Dans des numéros précédents de l'Écho du Tescou nous avons présenté le BRF et quelques techniques de cultures associées. Il est très efficace en terrain argileux, il apporte l'azote au sol et son élasticité empêche le battage de la pluie et réduit l'évapotranspiration

Sachez que le **Bois Raméal Fragmenté (BRF)** est utilisable :

- › en **paillage** autour des arbres, des légumes, des fleurs et sur les allées.
- › en **compost** mélangé aux déchets de légumes de cuisine et des déchets verts du jardin
- › en **couche** simple de 3 cm d'épaisseur incorporée par griffage dans les 10 cm supérieur du sol
- › en **butte de permaculture** par couches de 5 à 10 cm superposées (lasagnes) : bois, cartons, ligneux, BRF, fumier, compost, BRF, paillage, tonte d'herbe avec interposition de couches de terre ( il est intéressant d'alterner les couches d'argiles et de sol sablonneux, bouldière dégradée et autres granuleux fins...)



Pour profiter de ce service et l'améliorer vous pouvez contacter tout adhérent des Jardins Partagés.

Bernard Villaret au 06 86 79 87 72

*Bernard Villaret*



*Le château d'Eau pendant sa chute.  
A droite de la photo le conservatoire  
de l'outillage.*

# Salvagnac - Les Barrières

## Lorsque le Château d'Eau lassé d'un long usage...

Construit et mis en service en 1964, le Château d'Eau des Barrières aura desservi pendant presque cinquante ans les habitants du hameau des Barrières situé à cheval sur les trois communes de Salvagnac, Lisle sur Tarn et Puycelsi. Alimenté à partir d'une source proche du site, le bâtiment a cessé d'être utilisé en 2013, au moment du raccordement des riverains au réseau du syndicat des eaux de la Moyenne Vallée du Tarn de Rabastens. Sa vétusté et sa position en bordure de croisement

des départementales D5, D14 et D20, le rendant dangereux pour la circulation et les riverains directs, le syndicat décidait en accord avec les mairies concernées de procéder à la destruction de l'édifice. L'opération minutieusement préparée par une société spécialisée dans ce type de travaux à risques a débuté il y a quelques jours par l'implantation d'explosifs de manière à le faire chuter dans le champ bordant le conservatoire de l'outillage du pays des Bastides. Après une première phase

de destruction à 13 heures ce mercredi 25 février, celle-ci était complète en milieu d'après midi. A part quelques carreaux cassés au conservatoire, aucun dégât n'est à déplorer dans l'environnement du chantier mené de manière très professionnelle et sécurisée par l'entreprise. La circulation routière était interrompue pendant l'opération et sécurisée par la gendarmerie de Lisle sur Tarn et Salvagnac.

*Yves Raymond*

Fiche d'aide à l'information des usagers sur les conditions d'accès et d'accueil dans les structures du secteur public local

## Centre des Finances publiques de RABASTENS-SALVAGNAC

### Trésorerie de RABASTENS-SALVAGNAC

#### COORDONNÉES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE

3 Quai des Escoussières · 81800 RABASTENS

Téléphone : 05 63 33 75 14 · Télécopie : 05 63 40 60 59 · Mel : to81014@dgfip.finances.gouv.fr

#### OUVERTURE DU GUICHET AU PUBLIC, AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS:

**NOUVEAU**  
**À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2015**

Le lundi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00

Les mardi, mercredi de 13H30 à 16H00

Le jeudi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00

#### ORGANIGRAMME DE LA TRESORERIE

Chef de poste : Bruno REVERDY, ligne directe : 05 63 33 63 87

Secteur local : Madame VILLEGGER Claire 05 63 33 63 85 · Monsieur DELSOL Michel 05 63 33 63 88

Secteur impôts : Monsieur JULLIE Franck 05 63 33 63 86

Accueil tout public à la caisse : Monsieur JULLIE Franck 05 63 33 63 86

# Le conseil départemental

Les élections Départementales se sont déroulées les 22 et 29 mars 2015. Elles avaient pour but d'élire de nouveaux conseillers afin de procéder au renouvellement intégral du conseil général, qui par la même occasion changeait de nom et de représentativité.

La loi du 17 mai 2013 a modifié sensiblement l'organisation de la gestion du territoire départemental :

- › Le conseil général devient le conseil départemental, et les conseillers généraux deviennent des conseillers départementaux.
- › Le nombre de cantons du département du Tarn passe de 46 à 23.
- › Chaque canton est représenté par un binôme paritaire.

Il y a donc deux fois moins de cantons, mais autant d'élus. Sur le fond, les nouvelles élections départementales modifient peu les compétences du département. La loi du 27 janvier 2014 désigne en effet le département comme « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Le coût financier de ses interventions représente plus de la moitié de son budget de fonctionnement.

Le canton auquel Salvagnac est désormais rattaché, est dénommé « Vignobles et Bastides ».

Il compte 25 communes : Alos, Andillac, Beauvais-sur-Tescou, Cahuzac-sur-Vère, Campagnac, Castelnau-de-Montmiral, Grazac, Larroque, Lisle-sur-Tarn, Mézens, Montdurausse, Montels, Montgaillard, Montvalen, Puycelsi, Rabastens, Roquemaure, Saint-Beauzile, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile-du-Cayrou, Salvagnac, La Sauzière-Saint-Jean, Tauriac, Le Verdier, Vieux.

La population municipale authentifiée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 17886 habitants.

Le Chef lieu de canton est la commune de Rabastens.

Les nouvelles élections ont donné les résultats synthétisés dans le tableau suivant.

	Canton				Commune de Salvagnac			
	1 <sup>er</sup> tour	%/Ins	2 <sup>e</sup> tour	%/Ins	1 <sup>er</sup> tour	%/Ins	2 <sup>e</sup> tour	%/Ins
Inscrits	13995	100.00	13995	100.00	828	100.00	828	100.00
Votants	8805	62.92	8622	61.61	497	60.02	506	61.11
Blancs	251	1.79	496	3.54	24	2.90	34	4.11
Nuls	150	1.07	314	2.24	13	1.57	18	2.17
Exprimés	8404	60.05	7812	55.82	460	55.56	454	54.83
	1 <sup>er</sup> tour	%/Exp	2 <sup>e</sup> tour	%/Exp	1 <sup>er</sup> tour	%/Exp	2 <sup>e</sup> tour	%/Exp
Bros Ruinier	1724	20.51			78	16.96		
Chantepie Forgeot	1005	11.96			73	15.87		
Oriol Verdier	2229	26.52	3459	44.28	138	30.00	241	53.08
Castex Gardien	306	3.64			14	3.04		
Lherm Salvador	3140	37.36	4353	55.72	157	34.13	213	46.92



Maryline LHERM et Paul SALVADOR sont élus pour le canton Vignobles et Bastides pour 6 ans.

Le nouveau conseil départemental élu pour six ans a été installé le jeudi 2 avril sous la présidence du doyen de

l'assemblée, Jean Paul Raynaud.



*L'installation du nouveau conseil départemental le 2 avril 2015 à l'hôtel du Département. Pour cette première séance ; les conseillers sont répartis par ordre alphabétique*

L'élection du Président a permis à Thierry Carcenac de retrouver son siège. Il disposera d'une majorité de 28 conseillers sur 46.

Lors de cette même séance, treize vice-présidents ont été élus, dont Paul Salvador. Leurs attributions seront définies ultérieurement.

Lors d'une deuxième séance plénière, les membres des quatre commissions organiques spécialisées : Finances et administration départementales, Cohésion Sociale, Cohésion Territoriale et Education Jeunesse, Sport Culture et Vie Associative, ont été élus au sein de la commission permanente qui regroupe suivant le souhait du Président, les 46 membres du Conseil départemental. Maryline Lherm et Paul Salvador, font partie de la commission Cohésion Territoriale.

Pour de plus amples informations, et suivre la vie du Département, vous pouvez consulter le site Internet : [www.tarn.fr](http://www.tarn.fr).

*Yves Raymond*

# ENFANCE

## De nouvelles activités pour le temps périscolaire

L'organisation des NAPs (Nouvelles Activités Périscolaires) est décidément un vaste champ d'expérimentation et de tâtonnements... ! Et il n'est pas encore dit que nous ayons trouvé la bonne formule...

**M**ais depuis la rentrée de février, un poste de **Responsable du Périscolaire** a été créé, occupé par Audrey Lafon, qui avait inauguré la mise en place de ces activités en 2013. Il est important pour nous que ces NAPs soient non seulement un temps d'ouverture, de découverte et de plaisir pour nos enfants, mais aussi l'occasion d'un moment d'échange avec le reste de notre communauté villageoise. C'est par l'interpénétration des activités des petits et des plus âgés que le fameux lien social se tisse le plus naturellement.



Certes il n'est pas donné de mener une activité avec des enfants qui ne sont plus, loin s'en faut, les sages images d'antan, mais toute personne volontaire peut tenter de transmettre un peu de sa passion. Aussi c'est avec grand plaisir que nous avons accueilli la réponse favorable de quelques associations salvagnacoises à notre

demande de participation à ces activités. Nous les en remercions encore vivement ici.

Pour cette période c'est le corps en mouvement qui est à l'honneur.

Jean Jacques Dulac assure toujours une initiation au basket.

Elena apporte son savoir faire en expression corporelle, de même que Rose Marie Hallet en danses traditionnelles.

Bernard Villaret reprend le jardinage avec les plus grands sous la serre.

MM Lagarrigue et Féret initient quelques enfants aux mystères du billard et Claude Mérel et Bernard Buffel encadrent un autre groupe d'enfants à la pétanque.



Petits et grands peuvent aussi tenter les évolutions plus ou moins assurées en patins à roulettes sous la conduite d'une animatrice municipale...

Après les vacances de printemps, certaines de ses activités seront reconduites de façon occasionnelle ou régulière selon la disponibilité des intervenants.

De nouvelles activités manuelles basées sur la « récupération » seront proposées par le personnel municipal. Margaux Ollivier, de l'association « les Jardins de Gaïa », entrera dans le thème avec la création « d'hôtels à insectes »

Monsieur Viader reprendra le travail en cours en informatique « Parle-moi de ton village »

Les petits aussi jardineront avec Sarah Lecomte dans les jardinières installées pendant les vacances dans la cour des maternelles.

*Régine Added*



## Habileté, précision, maîtrise de soi, concentration !

**P**our des enfants, le Billard c'est avant tout le billard américain ! Vous imaginez leur déception, quand les plus grands des élèves de l'école primaire de Salvagnac se sont retrouvés dans le cadre des activités périscolaires devant des billards français sans les 16 billes et les 6 trous traditionnels qu'ils attendaient.

Pourtant, dans cette demi-heure d'éveil où ils ont appris comment placer leurs doigts pour dresser un chevalet, puis viser la bonne quantité de bille pour marquer le point, nous

avons vu poindre dans certains regards le plaisir lié à la réussite.

La pratique du billard français, comme celle du tir à l'arc, du golf ou du tennis nécessite un minimum d'habileté, de précision, de maîtrise de soi et surtout de concentration. Les compétitions de billard ne se déroulent-elles pas dans un silence quasi religieux pour ne pas déconcentrer les joueurs !

Les douze élèves qui ont participé à cette initiation n'ont pas évolué dans un silence parfait, certes, mais ils ont compris comment une sphère

rencontrant une autre sphère sur son parcours corrigeait sa trajectoire en adoptant un angle de 135° environ. Pas du tout évident !

L'expérience fut très intéressante, d'aucuns s'en sortent mieux que d'autres, certains même ont apprécié de rester un bon quart d'heure supplémentaire pour le plaisir.

Pour tout renseignement concernant le Billard Club De Salvagnac :

Yves Lagarrigue 05 63 40 80 98

*Guy Féret*



## Camps d'été

L'association ELANS propose des mini camps pour les enfants de 4 à 10 ans. Pour les 4-6 ans il se déroulera dans la première quinzaine de juillet et pour les 7-10 dans la 2<sup>e</sup> quinzaine d'août. Toutes les informations seront disponibles début juin, et les inscriptions se feront auprès d'Audrey Lafon (tel 06 07 08 98 23).

## Grand Jeu dans Salvagnac

L'Association ELANS et la formation CAP Petite Enfance de Bel Aspect vous proposent une après-midi récréative gratuite pour vos enfants de 4 à 7 ans :

Ils devront mener « L'enquête Disney »

Différentes activités manuelles et ludiques seront proposées autour des personnages de Disney.

Le rendez-vous est fixé le **Mercredi 29 Avril à 15h** sur la place du Village à Salvagnac.

Chaque enfant devra être accompagné d'un adulte.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire, à bientôt,

L'Association ELANS · [www.elans81.jimdo.com](http://www.elans81.jimdo.com) · [elans81630@gmail.com](mailto:elans81630@gmail.com)



# Faire face à la violence fondamentale de l'être humain

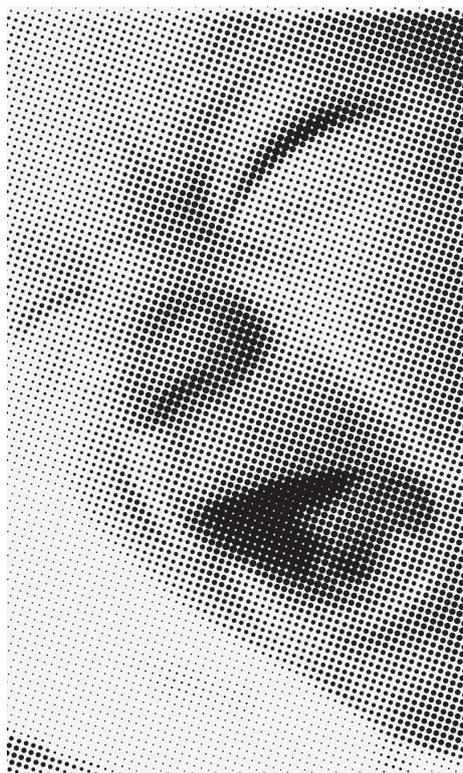
Suite aux attentats terroristes des 7, 8 et 9 janvier 2015, comme la majorité d'entre vous, passé le temps de la sidération et de l'effroi, les pensées peu à peu se re-mobilisent pour pouvoir faire face à la terreur et retrouver le chemin de la raison.

Notamment, comment rendre compte de l'immense travail du secteur médico-social qui avec des moyens dérisoires, toujours revus à la baisse ces dernières années de « crise », parvient à contenir toute une frange de la population qui peine à survivre. Sur le terrain, les professionnels sont certes débordés mais ont appris à contenir la violence et notre système tient bon. Est-ce que les pouvoirs publics réalisent que la véritable question, c'est aussi : comment se fait-il qu'il y ait si peu de drames en proportion des situations à risque vécues au quotidien ?

Régulièrement dans le cadre de mon travail, j'apporte mon soutien au personnel des écoles, des collèges, hyper sensibilisé à la protection de l'enfance, pour empêcher qu'un enfant, qu'un adolescent « décroche » du système. Les résistances de ces enfants sont fortes et mettent à mal de nombreuses institutions mais personne ne les lâche. C'est cette endurance qui est la clef de la réussite même si les échecs sont là, moins nombreux en proportion que les issues positives dans le sens de la socialisation.

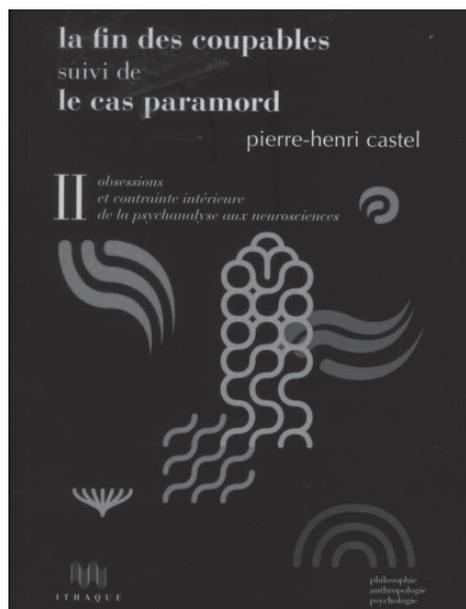
L'école de la république reste un formidable lieu de socialisation, en perpétuelle transformation pour tenter de s'adapter aux évolutions socio-économiques et à la complexité du monde d'aujourd'hui.

Par contre, ce qui ne change pas, c'est le fond de la nature humaine. Le petit d'homme depuis la nuit des temps naît immature, dépendant de son environnement qui est responsable de sa survie. Les instincts primaires auxquels sont soumis le nouveau né et son entourage sont ressentis comme une très grande violence interne s'ils ne sont pas suffisamment bien pris en compte. Ce « désaccordage » entre le bébé et son environnement lié à la violence des instincts de vie peut se répéter sans fin jusqu'à un âge avancé et nécessite des soins adaptés pour renverser la destruction en créativité, la dou-



leur sans nom en souffrance acceptable. Pour devenir un être humain civilisé, il faut apprendre à reconnaître en soi les pulsions, agressives, sexuelles et trouver le moyen de les transformer pour pouvoir les vivre et pour qu'elles soient socialement acceptables.

Pierre Henri Castel, chercheur au CNRS, philosophe, anthropologue, psychanalyste, dans son ouvrage « La fin des coupables » (éditions Ithèques 2012) nous fait partager le fruit de ses études très approfondies dans le domaine des sciences sociales sur l'évolution des sociétés occidentales depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Il décrit l'« individu démocratique » contemporain du 19<sup>e</sup> et début du 20<sup>e</sup> siècle, qui doit s'adapter ou se soumettre en priorité aux principes de l'intérêt général. L'individu démocratique souffre essentiellement de conflits intérieurs, conflits entre conscience morale et pulsions plus ou moins conscientes répréhensibles, aboutissant à de forts sentiments de culpabilité. Poussé à l'extrême, cela sera selon l'auteur, une des causes de la montée du nazisme, le déplacement de la culpabilité intérieure sur le peuple juif et son extermination dans la Shoah. Après ce cataclysme, point de non retour, il décrit l'arrivée progressive de l'« individu autonome » : un individu qui n'est plus tourné vers son intériorité mais qui est tourné vers l'extérieur, adapté à la société de consommation, individualiste et se donnant les moyens de consommer. ►



► L'école actuelle propose à la majorité des enfants les outils pour devenir un individu autonome. Mais les

enseignants ont affaire aussi de plus en plus fréquemment à des enfants qui ne peuvent plus se conformer à ce modèle, des enfants soit hyper performants (dits enfants précoces) soit des enfants qui ne peuvent pas rentrer dans les apprentissages par carence d' « autonomie » (dysorthographiques, dyscalculiques, dyslexiques etc.) Dans les deux cas, ils débordent d'excitation et mettent à mal le système. Repérés par leur grande violence ou leurs grandes difficultés comportementales, peu d'entre eux échappent aux soins, éducatifs, ré-éducatifs ou psychologiques.

Mais le 21<sup>e</sup> siècle, face à la complexité du monde et pour échapper à la solu-

tion nihiliste terroriste, voit l'émergence de l' « individu participatif » : un individu autonome mais qui ne peut rester dans l'isolement et l'introspection, qui ressent la nécessité de réfléchir à plusieurs, de coopérer, pour faire émerger des idées nouvelles et agir. L'individu participatif aurait acquis la capacité de réfléchir par lui-même et ne serait plus dans l'attente du « sauveur », de l'homme providentiel qui idéalement aurait « la solution » à tous les problèmes. Souhaitons que cette nouvelle utopie nous aide à faire front, à donner de l'espoir à nos enfants même s'il est essentiel de ne pas avoir réponse à tout !

*Frédérique Massat*

## Jeunes lycéens étrangers Colombiens et Allemands Cherchent une famille d'accueil

**D'**Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Paula, jeune colombienne âgée de 15 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2015 pour 4 mois. Elle aime les animaux et joue de la guitare basse. Elle pratique le volley-ball, le basket-ball et le football. Tharek est allemand et étudie le français depuis 6 ans. Il a 17 ans et pratique le violon et le piano. Il attend une famille avec impatience pour l'année scolaire 2015/2016 !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir». Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :

**CEI-Centre Echanges Internationaux**  
Fabienne Dauzats :  
06 28 70 71 72

**Bureau Coordinateur CEI :**  
02.99.46. 10. 32



# CULTURE

## Lettre à Gaspard François Legendre, Baron de Salvagnac, en vue de l'élection des Consuls en 1720

par Jean Lauzeral

**B**ertrand, frère de Raymond VII, Vicomte de Monclar et Seigneur de Salvagnac avait accordé « des libertés, coutumes et franchises » aux habitants de Monclar en 1267 ; il est vraisemblable qu'il en fit de même pour les habitants de Salvagnac peu de temps après. Cette charte accordait aux habitants le droit de s'administrer librement en élisant chaque 1<sup>er</sup> Janvier quatre Consuls.

Les Consuls en fin de mandat présentaient chacun deux candidats correspondant à leur rang. Ces candidats étaient soumis à l'approbation du Seigneur, puis à celle des habitants qui étaient rassemblés devant la porte de l'église. Ensuite chaque Consul sortant choisissait un Consul pour lui succéder parmi les deux proposés. Il faut préciser que seuls les hommes votaient et pour être électeur il fallait payer des redevances au seigneur pour exploitation de ses terres, c'était un vote censitaire.

Après l'élection, « les élus se rendaient au château revêtus de la livrée consulaire, et prêtaient serment au seigneur ou à ses officiers. La constitution municipale de Salvagnac n'accordait au seigneur qu'un simple droit de contrôle sur les candidats ; partout ailleurs il en était autrement, et le choix lui était habituellement réservé. »

Voici le texte de la lettre d'agrément adressée en 1720 à « **Monseigneur Legendre chevalier Vicomte de Monclar Baron de Salvagnac Conseiller du Roy en tout ses conseils maître des Requettes de son Hostel Intendant de Tours.** »

*« Vos Consuls de Salvagnac se sont assemblés suivant la coutume avant procede a la nomination de huit personnes capables d'exercer la charge de consuls l'année prochaine comme sensuit :*

*Jean Reynes Premier Consul nomme Lugan et Baltazar Viguier*

*Guillaume Guisard Second Consul nomme Pierre Mallet et Raymond Rouquette*

*Jean Quercy Troisieme Consul nomme Pierre Vialard dit Pierril et Jacques Subsol*

*François Selgues Quatrieme Consul nomme Raymond Garrigue jeune et Jean Verlhac*

*Laquelle nomination ils vous présentent Monseigneur avec honneur et respect*

*vous suppliant de l'agréer et de voir si il juge aucun qui vous soit suspect affin qu'après, suivant la coutume des dit huit en soient choisis quatre par ceux qui estaient en charge l'année dernière en prenant un de chaque rang*

*En foy de quoy les dits sieurs Consuls ne sachant signer le present de leur mandement a este escrit et signé par moy François Pradier notaire et greffier consulaire ce premier de l an mil sept cent vingt*

*Pradier greffier consulaire. »*

Origine Archives Château de Saint-Urcisse.



# Qui ne sait pas reconnaître une pie ?

**S**on attitude narcissique, son plumage noir au reflet métallique sur le dos, la tête et la base des ailes, blanc au dessous sont caractéristiques. Sa longue queue qui sert de balancier, mesure environ quarante cinq centimètres. Elle pèse dans les deux cent cinquante grammes.

## Comportement :

La pie est un oiseau facile à identifier et facile à voir, car peu discret, voyant et bruyant. Il s'est installé au voisinage de l'homme, dont il ne se laisse malgré tout pas approcher.

## Biologie :

La pie est omnivore et se nourrit le plus souvent au sol. Son régime est varié : insectes, larves, araignées, escargots, vers, lézards, petits rongeurs. Elle n'a aucun scrupule à voler des œufs ou des oisillons au nid.

La pie est dotée d'un cerveau, proportionnellement plus important que celui de beaucoup d'autres oiseaux.

Elle mémorise bien son territoire et sait très bien s'adapter aux changements d'environnements. Elle est capable de stratégie et sait avertir ses congénères face à un danger.

## Reproduction :

Le nid est construit proche de la cime d'un arbre. Il est solide et volumineux. C'est une cuvette de branchettes dont l'intérieur est une coupe hémisphérique faite en terre. Ce qui caractérise le nid, est le dôme de branchages qui le surmonte et le protège. L'entrée est latérale. Le mâle et la femelle contribuent à la construction. La ponte a lieu entre mi-avril et mi-mai. Il n'y a qu'une nichée par an. La femelle couve six à huit œufs pendant vingt jours. Durant cette période le mâle a le souci de l'alimenter. Les deux parents nourrissent les poussins qui



quittent le nid à l'âge de vingt cinq jours. Le groupe familial reste uni jusqu'à l'automne.

## Classification :

La pie appartient à la famille des corvidés. Il est un oiseau sédentaire qui se perche toujours, ceci par prudence, avant de descendre au sol, qui reste dans son territoire et sait s'adapter aux conditions climatiques. Son âge moyen est de quinze ans.

L'antipathie et l'hostilité rangent ces volatiles dans la catégorie de nuisibles, cette espèce en déclin. Mais la pie n'appartient pas à ce classement. Le tir ou le piégeage ne sont autorisés que dans les cultures maraîchères, les vergers et sur les territoires visant à la conservation et la restauration des populations de faune sauvage. Tout tir dans les nids, est interdit.

## Relation sociale :

La pie, appelée aussi pie bavarde, est du genre Pica.

Ceux qui ont des pies dans leur jardin, savent que ces volatiles qui jassent sont très bruyants et lancent des cris nasillards. Leurs bavardages désagréables ont provoqué le rapprochement avec les gens qui bavardent trop et fort, donc du bruit souvent pour dire des choses sans intérêt.

C'est au 17<sup>e</sup> siècle que le mot « pie »

désignait une personne bavarde. On disait d'elle : Elle jase comme une pie. Mais pourquoi voleur comme une pie ? Tout simplement parce qu'une pie est toujours attirée par toutes choses qui brillent. D'une façon ou d'une autre, elle s'en approche pour chercher à l'emporter.

N'a-t-on pas été surpris, en observant une pie attaquer furieusement et de façon répétée les fenêtres ?

Pourquoi fait-elle cela ?

Miroir, miroir suis-je la plus belle ? Aucun lien !

La majorité des attaques se font en général, au moment de la reproduction. Le mâle choisissant un site pour nicher, les environs constituent alors son territoire, qu'il protège jalousement des autres oiseaux. Si accidentellement il voit son reflet dans une surface réfléchissante, comme une fenêtre, un miroir, un pare-brise, il le considère comme un rival qu'il doit chasser. Comme il n'a pas la capacité de comprendre que ce rival n'existe pas, il s'attaque à la vitre violemment et peut même revenir à la charge plusieurs fois. Les femelles n'ont pas ce comportement.

Histoire de grands-mères : un couple de pies dans un jardin, signifierait la fidélité conjugale. *A prendre ou à laisser !!*

Antoinette Pradier

# Pourquoi de l'anglais à Salvagnac ?

Depuis des années je rencontre des personnes qui me disent qu'elles souhaiteraient reprendre l'apprentissage de l'anglais, soit pour faciliter leurs voyages, soit tout simplement par intérêt pour cette langue.

Jusqu'à aujourd'hui, j'ai travaillé pour des universités, des entreprises, l'EN-AC, l'armée dans le cadre de préparation de missions avec l'OTAN, mais aussi avec des lycéens et des collégiens.

Plus récemment j'ai pris énormément de plaisir à travailler avec l'Université du Temps Libre à Toulouse, où la plu-

part des étudiants sont des retraités qui ont envie de reprendre leur anglais. Ils sont tellement motivés que ça m'a encouragée à proposer quelque chose de similaire à Salvagnac.

Aussi, si la même envie vous titille n'hésitez pas à me contacter. Je suis ouverte à toutes vos idées selon vos souhaits et vos besoins.

Il faudrait constituer des groupes de 4 à 10 personnes pour que ce soit abordable pour chacun, rentable et que cela permette des activités in-

téressantes. Nous pourrions alors commencer dès qu'un groupe serait constitué.

Les séances auraient lieu dans une salle municipale. Le tarif est de 40 euros par heure soit 5 à 10 euros par personne selon le nombre de participants.

Laissez-vous tenter et contactez-moi, nous en parlerons...

Luann Shield : 06 34 95 73 42  
anglaimidip@yahoo.fr

# Quoi de neuf à la Bibliothèque de Salvagnac ?

Un nouveau bureau a été élu à la suite de l'assemblée générale du 9 mars 2015.

Ont été choisies comme :

**Présidente :** Agnès Cronfalt

**Vice Présidente :** Arlette Malleret

**Trésorière :** Georgette Gambazza

**Secrétaire :** Christiane Marcos

**Secrétaire adjointe :** Colette Déléris.

Lors de la réunion, les projets et suggestions ont jailli et augurent d'un futur participatif et convivial.

**Propositions sur le lieu :** modification de l'éclairage, aménagement de la vitrine, rénovation de la façade, signalétique de la bibliothèque dans le village, panneau d'ouverture aux heures de permanence.

**Projets sur la vie de la bibliothèque, de ses lecteurs et bénévoles :** un rendez-vous dominical régulier avec un brunch pour partager un coup de coeur, une lecture ou une rencontre avec un auteur, l'installation d'une boîte à livres voyageurs dans le village, reprise du scrabble le vendredi après midi.



Le premier brunch a eu lieu le 19 avril avec des lectures d'Agnès et Colette. Le prochain est prévu le 17 mai.

Vous avez une idée, une envie, venez en discuter avec nous, le vendredi de 16h30 à 18h30 ou le dimanche matin de 10h à 12h.

Toute l'équipe est prête à faire voyager la bibliothèque hors des sentiers battus et n'attend plus que vous pour dynamiser cette aventure.

Contact : biblio.salvagnac@wanadoo.fr - 05 63 40 59 02

**Permanences :**

Mercredi : de 10h à 12h et de 14h30 à 16h 30

Vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi : de 10h à 12h

Dimanche : de 10h à 12h.

Annie Feix

# SPORTS & LOISIRS



## Un nouveau bureau à la Pétanque Salvagnacoise

L'assemblée générale annuelle de la Pétanque Salvagnacoise a eu lieu le samedi 20 Décembre 2014 à la salle du billard. De nombreux licenciés étaient présents pour élire le nouveau bureau. La municipalité était représentée par M. Olivier LE-COMTE, adjoint au Maire. L'association affiche désormais une trentaine d'adhérents assidus. Les rapports moral et financier, très satisfaisants, ont été votés à l'unanimité. Les licenciés ont ensuite élu le nouveau bureau. La présidence sera toujours assurée par David Beneschi, épaulé par Bernard Buffel, vice-président. Les comptes seront tenus par Christelle Lenfant, et son adjoint, René Balles. Claude Merel aura en charge le secrétariat avec son adjoint Claude Astoul. Christophe Gardette et Alfred De Aro sont membres actifs. L'assemblée s'est clôturée par un vin d'honneur offert par le club, puis un repas au restaurant des Deux Vallées.

Le nouveau bureau s'est mis au travail rapidement et prépare activement cette nouvelle saison. Le club sera équipé de nouvelles tenues grâce à nos sponsors dans les prochaines semaines. De quoi bien figurer dans le Championnat des Clubs et en Coupe du Tarn des clubs. La Pétanque Salvagnacoise va aussi proposer une activité pétanque dans le cadre périscolaire à l'école primaire et permettre aux enfants de 8 à 10 ans, de découvrir ce sport.

### **Programme des manifestations :**

#### **Le 24 Mai 2015 :**

Journée amicale Inter-Club au Lac des Tasconi

#### **Le 6 juin 2015 :**

Concours amical doublette à Puycelsi

#### **Le 13 Juin 2015 :**

Concours officiel doublette au village

#### **Le 4 Juillet 2015 :**

Challenge des Disparus - Concours doublette interne et sur invitation, suivi d'un repas pris sur les allées (sur réservation)

Un concours amical, ouvert à tous sera prévu durant l'été.

Si vous souhaitez nous rejoindre, que ce soit en tant que joueur, ou bien tout simplement en tant que membre bénévole, vous êtes les bienvenu-e-s. Pour devenir licencié, rien de plus simple, il vous faudra fournir: une photo, les renseignements d'usage et un certificat médical. Le tout accompagné du règlement de 30€ pour l'année. Cette licence vous permettra de participer aux compétitions officielles, notamment le Championnat des Clubs.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, par mail : [petanque.salvagnacoise@gmail.com](mailto:petanque.salvagnacoise@gmail.com) ou par téléphone au 06 84 54 29 58 (David BENESCHI) ou au 06 73 51 20 67 (Bernard BUFFEL).

*David Besneschi*

# De l'opérette à Salvagnac



Art Culture et Tradition en Pays Salvagnacois organise sa manifestation annuelle le samedi 30 mai à 14h30 à la salle omnisports de Salvagnac.

Il s'agit d'un spectacle de variétés: chants, danses, extraits d'opérettes interprété par les Amis de la Chanson de Lisle sur Tarn.

L'entrée est fixée à 7 € (boissons et pâtisseries offertes)

Venez nombreux.

*Pascal Nourdin*

# Réunion des associations

Le 11 février dernier les associations salvagnacoises ont été invitées par la municipalité à faire le point sur les sujets suivants :

- › Modalités et conventions d'utilisation des salles municipales
- › Dossier de demande de subvention
- › Mise à jour des informations concernant l'association auprès de la mairie et communication des articles pour l'Écho du Tescou
- › Préparation du prochain forum

Vingt et une d'entre elles ont répondu à l'invitation en envoyant un ou plusieurs représentants ce qui a constitué une assemblée relativement nombreuse qui a nourri des échanges respectueux et intéressants dont le compte-rendu a été envoyé à toutes les associations.

La commission Vie Associative est très heureuse du nombre et de l'implication des participants et les remercie pour leur présence. Elle envisage de renouveler cette rencontre tous les ans.

Et en attendant nous leur donnons rendez-vous courant juin pour préparer le prochain Forum des Associations (29 août 2015).

*Régine Added*



*Le premier forum des associations en 2014*

# Merci, Saint Hubert

La valeur n'attend pas le nombre des années...

**H**ugues, 15 ans, un jeune chasseur très prometteur, habité par une véritable passion ; la chasse au Solitaire ! Entendez par là que, Hugues passe la majeure partie de ses loisirs à débusquer la bête noire, en compagnie de son tuteur et chef de battue Damien Bretou. En effet, Hugues Cavnac chasse cette saison, grâce à la formation qu'il a reçue auprès de la Fédération départementale des chasseurs du Tarn.

Et pour une première, c'est une première. Car en effet, Hugues a tiré et touché son premier sanglier alors que certains, même à un âge plus avancé attendent toujours de toucher « le Graal ».



*Hugues avec son trophée*

Nous sommes le 29 Novembre 2014, dans des bois de la société de chasse de Saint Martin de la Cesquière, sur les contreforts tarnais et plus précisément au lieu-dit, Fort Mahon. Il fait beau et pas encore trop froid pour la saison et comme tous les samedis, les chasseurs de la société de Saint Martin, après la lecture des consignes de chasse, se retrouvent postés en ligne et en silence. Les chiens sont lâchés du côté de « La Désépérade ». Très rapidement leurs aboiements se rapprochent puis repartent dans le lointain. Mais peu de temps après, ils reviennent. Là c'est sûr, on ressent l'effervescence montée dans tous les esprits. La fanfare des courants se rapproche, on a l'impression que cela vient de tous les côtés. L'excitation commence à gagner tous les chasseurs et tout à coup la vigilance de chacun s'est démultipliée. Enfin, on allait voir le ou les sangliers. Et tout à coup, précédé d'un bruit de froissement de brindilles cassées, la bête

noire apparaît enfin. Ventre à terre, un animal magnifique débouche en plein travers.

« A ce moment-là, le partage des rôles entre « parrain » et « filleul » est très important et demande une complicité parfaite. Mais dans la vie, ceux-là, sont aussi parrain et filleul. Alors !!!!. Pour la chasse à tir, la personne autorisée et l'accompagnateur ne peuvent disposer, sur le lieu de chasse, que d'une arme pour deux. Cette arme peut être un fusil, une carabine ou un arc. Hugues est seulement habilité à utiliser sur le lieu de chasse, l'arme de son accompagnateur dûment identifié. C'est pourquoi en un réflexe Damien son parrain, mais très calmement lui passa l'arme dans les mains, le rassura et l'invita à épauler.

Son index pressa la queue de la détente avec fermeté ! Touché !, l'animal accusa le coup, et repartit de plus belle, droit sur Hugues ! Qu'à cela ne

tienne, le sanglier est encore à une vingtaine de mètres de lui. Jamais Hugues n'aurait imaginé un tel scénario. Alors il épaula une deuxième fois, et là, à sa grande surprise, la bête noire s'écroula. Un magnifique mâle de 75 Kg était là, étendu raide mort. « J'ai bien failli le louper, mais je l'ai eu, c'est mon premier s'écrit-il, les larmes aux yeux ». Hugues remit l'arme à son parrain et se dirigea calmement mais sûrement vers la bête. Après s'être assuré que ce dernier avait bien rendu l'âme, Hugues essaya de lui serrer l'encolure en agrippant ses soies, ses oreilles, il n'en croyait pas ses yeux et pourtant la bête noire était bien là, étendue à ses pieds. Les félicitations de tous ses camarades de chasse complétèrent ses moments d'émotions, avec dans un petit coin de sa tête, l'envie de recommencer. A la prochaine fois, Hugues, et encore bravo car en effet, la valeur n'attend pas le nombre des années.

*Jacques Le Jouan*

# Agenda des manifestations

## MAI

### Jeu 14

Pêche au lac des Sourigous (enfants)  
organisé par l' AAPPMA de Salvagnac

### Sam 16

Pêche au lac des Sourigous (adultes)  
organisé par l' AAPPMA de Salvagnac

### Sam 16

Pétanque Championnat des Clubs  
par équipes Salvagnac reçoit Terssac  
14h30 · Café des sports · Salvagnac  
organisé par la Pétanque Salvagnacoise

### Dim 17

10h30 brunch à la bibliothèque

### Sam 23

La reine des aveugles - repas spectacle  
19h30 · le Galetas · Salvagnac  
organisé par Places en fête

### Dim 24

Pétanque Rencontre InterClub  
au Lac des Sourigous  
organisé par la Pétanque Salvagnacoise

### Du 30 mai au 22 juin

Exposition de peintures de Marc Kopil  
Tous les jours 14h30 - 17h et Sam 10h -  
12h à la Galerie Caraven Cachin  
organisé par Culture et Tourisme  
en Pays Salvagnacois

## JUIN

### Sam 6

Pétanque Concours amical Doublette  
Jet du but · 14h30 à Puycelci

### Sam 6

Concert choral de musique Russe  
à l'occasion de l'assemblée générale  
des Amis de Nicolaï Greschny  
18h · Eglise Notre Dame de Salvagnac  
organisé par Culture et Tourisme en  
Pays Salvagnacois

### Sam 6 et dim 7 juin

Ré-ouverture du Conservatoire  
de l'Outillage de 14h30 à 18h tous  
les samedis et dimanches de l'été

### Sam 13

Loto de l'école publique Canta Grelh  
à partir de 18h dans la cours de l'école  
organisé par l'Association des  
Parents d'Élèves (APE)

### Sam 13

Pétanque Concours officiel en doublette  
Jet du but - Licence 2015 obligatoire  
14h30 · Café des sports · Salvagnac  
organisé par la Pétanque Salvagnacoise

### Sam 13

Stage de Zumba  
14h30 à 16h30 · Salle omnisports  
organisé par AMIS

### Ven 19 juin

Fête de la musique  
Concert Barbar'O'Rhum  
organisé par le restaurant des 2 vallées

### Sam 20

Fête de la musique  
Concert Les Belles Gambettes  
Places en fête · le Galetas

### Sam 20

Spectacle de fin d'année et fête  
de la musique par Vox Musica  
à partir de 15h

### Dim 21

10h30 brunch à la bibliothèque

### Du 27 juin au 3 août

L'Art en Pays Salvagnacois XX<sup>e</sup>  
Exposition « drawing light /  
la lumière dessin » par Allen Painter  
Mairie et Galerie Caraven Cachin  
organisé par Culture et Tourisme  
en Pays Salvagnacois

## JUILLET

### Sam 4

Pétanque : Challenge des Disparus  
(Concours amical ouvert aux salvagna-  
cois et sur invitations suivi d'un repas)

### Lun 13

Cérémonie de commémoration de  
la Fête Nationale suivie du Repas  
républicain sur les allées Jean Jaurès  
organisé par le comité des fêtes

Inscriptions et renseignements au  
06 43 46 32 03

### Dim 19

10h30 brunch à la bibliothèque

### Dim 26

Circuit des planets 12<sup>e</sup> poursuite sur  
terre challenge CSU (5 €)  
organisé par Auto Cross Salvagnacois

## AOÛT

### Lun 10

Loto de plein air au profit du CCAS  
21h00 · organisé par UAS, Tescou en  
Marche, La bibliothèque, Culture et  
Tourisme et la Mairie

### Sam 15

Concours de belote  
15h sous la halle · Salvagnac  
organisé par « Les Amis de la Belote »  
ouvert à tous. Nombreux lots : jambon  
de pays, lot de charcuterie, lot de gril-  
lades, filets garnis, panier de fruits...

### Sam 15 et Dim 16

Circuit des planets 4<sup>e</sup> Coupe de France  
de 2 CV Cross et rassemblement d'an-  
ciennes Citroën (8€ les 2 jours)  
organisé par l'Auto Cross Salvagnacois

### Dim 16

10h30 brunch à la bibliothèque

### Sam 29

FORUM des ASSOCIATIONS

## SEPTEMBRE

### Dim 20

Brocante / Vide grenier  
9h - 18h autour du village  
organisé par AMIS

### Sam 19 et dim 20

Journées Européennes du Patrimoine  
« Le Patrimoine du XXI<sup>e</sup> siècle.  
Une histoire d'avenir »

### Du 17 au 27 septembre

Le temps de Dire  
Association RaconTarn. Accueil par  
Culture et Tourisme en Pays Salvagna-  
cois et la bibliothèque de Salvagnac



**AIDE-MENAGERE**

Madame RIEUGNIE Liliane, Responsable de secteur des aides à domicile (ASAD), vous reçoit dans la grande Salle de l'Espace Caraven Cachin, le lundi de 8h à 10h, le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 14h à 17h.

Par téléphone au 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67.

Par mail : [asad.salvagnac@orange.fr](mailto:asad.salvagnac@orange.fr).

**M.S.A. DU TARN**

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA : 05 63 48 41 30

**CABINET MÉDICAL**

Le Docteur Jacques SIRUGUE consulte sur rendez-vous tous les jours ouvrables

de 9h à 12h et de 17h à 19h

(Secrétariat ouvert le matin au 05 63 33 52 50).

Le cabinet est fermé le mercredi après midi et certains samedi matin.

Vous pouvez joindre un médecin de garde de 20h à 8h ainsi que les weekends et les jours fériés au numéro 3966.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VÈRE-GRÉSIGNE ET PAYS SALVAGNACOIS**

Permanence au bureau du Lac des Tasconis/Sourigous  
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 17h

Tél : 05 63 33 57 89 · [communaute.salvagnac@orange.fr](mailto:communaute.salvagnac@orange.fr)

Bureau à Castelnaud

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL

du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Tél : 05 63 81 48 15 · [ccvg81@gmail.com](mailto:ccvg81@gmail.com)

> s'adresser à eux pour tous renseignements/réclamations sur les ordures ménagères et le tri sélectif

> s'adresser à eux (service SPANC) pour l'assainissement autonome, installation nouvelle ou mise aux normes

**RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)**

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

**CHAMBRE DE COMMERCE**

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

**PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC**

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81

Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil

Lisle sur Tarn - mardi, jeudi - 7 rue Chambre de l'Edit

**HORAIRES DE L' OFFICE DE TOURISME**

Ouverture du bureau dans le local de la Communauté de Communes Allées Jean Jaurès du 15 juin au 15 septembre, du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. renseignements au 05 63 57 14 65 et sur la borne interactive

**GENDARMERIE NATIONALE**

Planning des brigades.

Communauté de brigades de Rabastens

La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel : 05 63 33 68 15.

[cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte

du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h ;

le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte

le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

**RESEAU TRANSPORT REGIONAL - HORAIRES DES CARS  
LIGNE 921 – MONTAUBAN ALBI**

Six fois par jour en semaine et deux fois le dimanche, des rotations de bus permettent de se rendre à Montauban ou Albi à partir de l'embranchement RD999 / route de Saint Pierre (Abri bus).

[www.ter-sncf.com/Region/midi\\_pyrenees/gare/montauban.aspx](http://www.ter-sncf.com/Region/midi_pyrenees/gare/montauban.aspx)

# Fête de la musique

## Salvagnac

SALVAGNAC



Vendredi 19 juin

Concert rock celtique

**Barbar'O'Rhum**

Sous la halle de la mairie -

Entrée libre - repas à 10 €

19 & 20 juin 2015

Samedi 20 juin

Concert de fin d'année

15h00 - sous la halle de la mairie

Apéro concert et fête de la musique

**Chorale Vox Musica**

Groupe vocal **Vox Populaire**

**Duo Cyril Gontier**

et **scène ouverte**

Poulets aux herbes de Serge et buvette

À partir de 19h - Place de l'église

organisé par Vox Musica

Concert de la fanfare

**Les Belles Gambettes**

buvette, tapas

À partir de 19h30

Au Galetas et au jardin

de l'ancien presbytère

organisé par Places en Fête - Le Galetas

